

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N. B., Jeudi, 24 Mars 1904.

VOL. XXXVII.—No. 39

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER

SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtie entre l'hôtel Weidon et la pharmacie Lawton.
Résidence au coin de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

Dr L. J. Belliveau

SHÉDIAC, N. B.

Bureau dans la bâtisse Adam Tait, Grand'Rue.
Résidence—A sa maison, porte voisine de la maison O. M. Melanson, Grand'rue—où on le trouvera la nuit.

Dr L. Eric Robidoux

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau : Première porte à l'Est de la pharmacie Descombes.
Résidence : rue St-Joseph.

SHÉDIAC, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr E. T. Gaudet

MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH—MEMRAMCOOK
Les maladies des yeux et des oreilles seront traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque

Ancien bureau du Dr Landry

RICHIBOUCTOU, - N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit

Dr F. A. Richard

(Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal)

ST-LOUIS, - KENT, - N. B.

Consultation à toute heure.
1er août 1900—ac

Dr F. W. Tozer,

Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal.

MÉDECIN ET CHIRURGIEN.

KINGSTON, COMTE de KENT

Consultation à toute heure.
10 sept 1900

W. A. Russell,

AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ETC.,

SHÉDIAC, N. B.

On collecte les comptes avec expédition et on exécute toute instruction avec ponctualité.

J. H. McFadden,

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,

Bureau : Deuxième étage du Bloc-Comeau,

SHÉDIAC, N. B.

S'occupe de perception de comptes et de toutes affaires de loi.
25 nov. 1903. 1a

McInerney & Robidoux,

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.

RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.

G. V. McINERNEY. FRED. J. ROBIDOUX

McQuarrie & Arsenault,

AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,

Summerside, - - - I. P. E.

Argent à Prêter

NEIL MCQUARRIE | AUBIN E. ARSENAULT

Hector L. Landry

B. A., B. C. L.,

PROCUREUR, SOLICITEUR, NOTAIRE PUBLIC, ETC.

Bureau dans la Bâtisse de la Banque Royale du Canada.

MONCTON, N. B.

22 janvier 1904.

People's Bank of Halifax.

Incorporée en 1864.

Capital autorisé, \$1,500,000
Capital versé, 1,000,000
Fonds de réserve, 420,000
Bureau Principal : Halifax, N. E.

Succursale à Shédiac, N. B.,
Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt à trois et demi par cent sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

E. G. COOMBS, - Gérant,
Shédiac, N. B.

30 juillet 1903. ac

Dr MARIE J. de OLLOQUI,

Rue Highfield, coin de la rue Fleet,

MONCTON, - N. B.

CONSULTATION A TOUTE HEURE.
25 janvier 1904. 1a

George L. Harris

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,

BUREAU : Bâtisse SUMNER, GRAND'RUE,

MONCTON, - N. B.

20 fév. 04.

Lettre-Encyclique

DE

Notre Très Saint Père le Pape Pie X

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, AR-

CHÊVÊQUES, ÉVÊQUES, ET AUX AU-

TRES ORDINAIRES QUI SONT EN

PAIX ET EN COMMUNION AVEC

LE SIÈGE APOSTOLIQUE

A Nos Vénérables Frères les Patriar-

ches, Primats, Archevêques, Evêques et

autres Ordinaires, en paix et en com-

munion avec le Siège apostolique.

PIE X, PAPE

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction

apostolique.

Le cours du temps nous ramènera,

dans peu de mois, à ce jour d'incom-

parable allégresse où, entouré d'une magni-

fique couronne de cardinaux et d'évê-

ques—il y a de cela cinquante ans—No-

tre prédecesseur Pie IX, pontife de

sainte mémoire, déclara et proclama de

révélation divine, par l'autorité du magis-

tère apostolique, que Marie a été, dès

le premier instant de sa conception, to-

talement exempte de la tache originelle.

Proclamation dont nul n'ignore qu'elle

fut accueillie par tous les fidèles de l'u-

nivers d'un tel cœur, avec de tels trans-

ports de joie et d'enthousiasme, qu'il n'y

eut jamais, de mémoire d'homme, mani-

festation de piété, soit à l'égard de l'au-

guste Mère de Dieu, soit envers le Vi-

caire de Jésus Christ, ni si grandiose ni

si unanime.—Aujourd'hui, Vénérables

Frères, bien qu'à la distance d'un demi-

siècle, ne pouvons nous espérer que le

souvenir ravivé de la Vierge Immaculée

provoque en nos âmes comme un écho

de ces saintes allégresses, et renouvelle

les spectacles magnifiques de foi et d'a-

mour envers l'auguste Mère de Dieu,

qui se contempleront en ce passé déjà

lointain? Ce qui Nous le fait désirer ardemment, c'est un sentiment, que Nous avons toujours nourri en Notre cœur, de piété envers la bienheureuse Vierge, aussi bien que de gratitude profonde pour ses bienfaits. Ce qui, d'ailleurs, Nous en donne l'assurance, c'est le zèle des catholiques, perpétuellement en éveil, et qui va au devant de tout nouvel honneur, de tout nouveau témoignage d'amour à rendre à la sublime Vierge. Cependant Nous ne voulons pas dissimuler qu'une chose avive grandement en Nous ce désir : c'est qu'il Nous semble, à en croire un secret pressentiment de Notre âme, que Nous pouvons Nous permettre, pour un avenir peu éloigné, l'accomplissement des hautes espérances, et assurément non téméraires, que fit concevoir, à Notre prédécesseur Pie IX et à tout l'épiscopat catholique, la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

FAVEUR REÇUE PAR L'INTERCESSION DE MARIE

Ces espérances, à la vérité, il en est peu qui ne se lamentent de ne les avoir point vues jusqu'ici se réaliser, et qui n'empruntent à Jérémie cette parole : *Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas venu : le temps de la guérison, et voici la terreur* (Jer. VIII, 15). Mais ne faut-il pas taxer de peu de foi des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu? Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer les trésors secrets, que, durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Eglise à la prière de la Vierge? Et laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican si admirable d'opportunité? et de la définition de l'infailibilité pontificale, formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient s'élever? et de ce élan de piété, enfin, chose nouvelle et véritablement inouïe, qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face, les fidèles de toute langue et de tout climat? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence, que Nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, aient pu, en des temps si troublés, gouverner sagement l'Eglise, dans des conditions de durée qui n'avaient été accordées à aucun autre pontificat? A quoi il faut ajouter que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la conception sans tache de Marie que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge; et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu, ouvrage de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne.—Tant et de si insignes bienfaits, accordés par Dieu, sur les pieuses sollicitations de Marie, durant les cinquante années qui vont finir, ne doivent-ils pas nous faire espérer le salut pour un temps plus prochain que nous ne l'avions cru? Aussi bien, est-ce comme une loi de la Providence divine, l'expérience nous l'apprend, que des dernières extrémités du mal à la délivrance, il n'y a jamais bien loin. Son temps est près de venir, et ses jours ne sont pas loins. Car le Seigneur prendra Jacob en pitié, et en Israël encore il aura son élu. (Isai., XIV, 1) C'est

donc avec une entière confiance que nous pouvons attendre—nous mêmes de nous écrier sous peu : *Le Seigneur a brisé la verge des impies. La terre est dans la paix et le silence; elle s'est réjouie et elle a exulté.* (Isai., XIV, 5 et 7.)

PRINCIPAL MOTIF DE JOIE

Mais, si le cinquantième anniversaire de l'acte pontifical, par lequel fut déclarée sans souillure la conception de Marie, doit provoquer au sein du peuple chrétien d'enthousiasmes élargis, la raison en est surtout dans une nécessité qu'ont exposée Nos précédentes Lettres Encycliques, Nous voulons dire de tout restaurer en Jésus Christ. Car, qui ne tient pour établi qu'il n'est route, ni plus sûre ni plus facile que Marie, par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus Christ, et obtenir, moyennant Jésus-Christ, cette parfaite adoption des fils, qui fait saint et sans tache sous le regard de Dieu? Certes, s'il a été dit avec vérité à la Vierge : *Bienheureuse qui avez cru, car les choses s'accompliront qui vous ont été dites par le Seigneur* (Luc., 1, 45) savoir qu'elle concevrait et enfanterait le Fils de Dieu; si, conséquemment, elle a accueilli dans son sein ce qui par nature est Vérité, de façon que, engendré dans un nouvel ordre et par une nouvelle naissance—invisible en lui même, il se rendit visible dans notre chair (S. Leo M, Sermon, 2, de Nativ. Domini, c. 11); du moment que le Fils de Dieu est l'auteur et le consommateur de notre foi : il est de toute nécessité que Marie soit dite participante des divins mystères, et en quelque sorte leur gardienne, et que sur elle aussi, comme sur le plus noble fondement après Jésus Christ, repose la foi de tous les siècles.

Comment en serait-il autrement? Dieu n'eût-il pu, par une autre voie que Marie, nous octroyer le réparateur de l'humanité et le fondateur de la foi? Mais, puisqu'il a plu à l'éternelle Providence que l'Homme Dieu nous fût donné par la Vierge, et puisque celle-ci, l'ayant eu de la féconde vertu du divin Esprit, l'a porté en réalité dans son sein, que reste-t-il si ce n'est que nous recevions Jésus des mains de Marie? Aussi, voyons-nous que dans les Saintes Ecritures, partout où est prophétisée la grâce qui doit nous advenir, partout aussi, ou peu s'en faut, le Sauveur des hommes y apparaît en compagnie de sa sainte Mère. Il sortira, l'agneau dominateur de la terre, mais de la tige de Jessé. A voir, dans l'avenir, Marie écraser la tête du serpent, Adam contient les lar mes que la malédiction arrachait à son cœur. Marie occupe la pensée de Noé dans les flancs de l'arche libératrice; d'Abraham, empêché d'immoler son fils; de Jacob, contemplant l'échelle, où montent et d'où descendent les anges; de Moïse, en admiration devant le buisson qui brûle sans se consumer; de David chantant et sautant en conduisant l'arche divine; d'Elie, apercevant la petite nuée qui monte de la mer. Et sans nous étendre davantage, nous trouvons en Marie, après Jésus, la fin de la loi, la vérité des images et des oracles.

Qu'il appartienne à la Vierge, surtout à elle, de conduire à la connaissance de Jésus, c'est de quoi l'on ne peut douter, si l'on considère, entre autres choses, que, seule au monde, elle a eu avec lui, dans une communauté de toit et dans

une familiarité intime de trente années, ces relations étroites qui sont de mise entre une mère et son fils. Les admirables mystères de la naissance et de l'enfance de Jésus; ceux notamment qui se rapportent à son incarnation, principe et fondement de notre foi, à qui ont été plus amplement dévoilés qu'à sa Mère? Elle conservait et repassait dans son cœur ce qu'elle avait vu de ses actes à Bethléem, ce qu'elle en avait vu à Jérusalem dans le temple; mais initiée encore à ses conseils et aux desseins secrets de sa volonté, elle a vécu, doit-on dire, la vie même de son Fils. Non personne au monde comme elle n'a connu à fond Jésus : personne n'est meilleur maître et meilleur guide pour faire connaître Jésus.

POUVOIR DE MARIE

Il suit de là, et Nous l'avons déjà insinué, que personne ne la vait, non plus, pour unir les hommes à Jésus. Si, en effet, selon la doctrine du divin Maître, la vie éternelle consiste à nous convertir, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus Christ (Joann., XII, 3) : comme nous parvenons par Marie à la connaissance de Jésus Christ, par elle aussi, il nous est plus facile d'acquiescer la vie dont il est le principe et la source.

Et maintenant, pour peu que nous considérons combien de motifs, et combien pressants, invitent cette Mère vénéralisée à nous donner largement de l'abondance de ces trésors, quels surcroûts n'y puisera pas notre espérance!

Marie n'est elle pas la Mère de Dieu? Elle est donc aussi notre Mère.—Car, un principe à poser, c'est que Jésus, Verbe fait chair, est en même temps le Sauveur du genre humain. Or, en tant que Dieu-Homme, il a un corps comme les autres hommes; en tant que rédempteur de notre race, un corps spirituel, ou, comme on dit, mystique, qui n'est autre que la société des chrétiens liés à lui par la foi. Nombreux, comme nous sommes, nous faisons un seul corps en Jésus Christ (Rom., XII, 5.) Or, la Vierge n'a pas seulement conçu le Fils de Dieu afin que, recevant d'elle la nature humaine, il devint homme; mais afin qu'il devint encore, moyennant cette nature reçue d'elle, le sauveur des hommes. Ce qui explique la parole des anges aux bergers : *Un nouveau-né vous est né, qui est le Christ, le Seigneur* (Luc., II, 11.) Aussi, dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mortelle, la même il s'est adjoint un corps spirituel, formé de tous ceux qui devaient croire en lui; et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. Nous tous donc, qui unis au Christ, sommes, comme parle l'Apôtre, les membres de son corps issus de sa chair et de ses os (Ephes., I, 30), nous devons nous dire originaires du sein de la Vierge, d'où nous sortîmes un jour à l'instar d'un corps attaché à sa tête. C'est pour cela que nous sommes appelés, en un sens spirituel, à la vérité, et tout mystique, les fils de Marie, et qu'elle est, de son côté, notre Mère à tous. Mère selon l'esprit, mère véritable néanmoins des membres de Jésus-Christ, que nous sommes nous-mêmes (S. Aug., L. de S. Virginitate, c. vi, 6.) Si donc la bienheureuse Vierge est tout à la fois mère de Dieu et des hommes; qui peut douter qu'elle s'emploie de toutes ses forces, auprès de son Fils, tête du corps de l'Eglise (Coloss., I, 18), afin qu'il répande sur nous qui sommes ses membres, les dons de sa grâce, celui notamment de la connaissance et de vivre par lui (I Joann., IV, 9.)

ON LE TROUVE PARTOUT

Aucun remède ne possède l'efficacité du BAUME RHUMAL pour la guérison prompte et radicale de la toux, quelle que soit la cause qui l'ait provoquée. En vente partout. 25c. la bouteille.

Législature du Nouveau-Brunswick

(Suite de la huitième page)

Séance du 17 mars

M. Burns présente une requête de la Compagnie de Téléphone du comté de Gloucester.

En réponse à M. Hazen, M. Tweedie dit qu'avant les dernières élections générales le gouvernement avait cru devoir, pour l'information des électeurs, faire imprimer et distribuer en grand nombre le rapport du débat sur le budget à la session de 1902.

M. Fleming propose une résolution à l'effet que "dans l'opinion de cette chambre, une loi devrait être immédiatement présentée pour empêcher que les billots et autres bois de tonne coupés sur les terres de la couronne ne soient exportés de la province à l'état rond ou brut."

Le préambule allégué que d'immenses capitaux ont été consacrés à l'établissement de scieries tout le long de la rivière St-Jean, et qu'un grand nombre de personnes gagnent par là leur vie en cette province; qu'il importe d'encourager les capitaux et de donner de l'ouvrage à nos classes laborieuses sur le sol qui les a vues naître; qu'il appert qu'on fait des préparatifs dans l'Etat du Maine pour importer et scier les billots coupés dans le Haut de la rivière St-Jean au détriment de nos propres industriels; et enfin qu'en vertu d'une loi américaine nos travailleurs ne peuvent traverser les lignes pour aller travailler dans les moulins américains.

M. Fleming expose longuement les motifs qui le portent à demander l'adoption de cette résolution.

M. Tweedie que cette résolution soulève plusieurs points sur lesquels il importe de réfléchir, et il suggère qu'elle soit renvoyée à un comité spécial afin d'obtenir toutes les informations possibles.

M. Hazen dit que c'est là une question à envisager sans esprit de parti. L'an dernier nous avons opposé avec succès le projet d'un barrage à Winding Ledges, et il semble que nous devions voir avec alarme le transport de nos billots dans l'Etat du Maine pour y être convertis en bois de service. Nous devons conserver nos ressources pour notre propre population. La suggestion du premier ministre de renvoyer la chose à un comité est bonne.

M. Pugsley pense qu'il ne serait pas sage d'adopter pareil esprit d'hostilité envers les Etats Unis.

M. Fleming dit qu'Ontario a adopté une pareille mesure et qu'on s'y en trouve bien.

M. Tweedie propose que cette résolution soit renvoyée à un comité de sept membres.

M. Johnson donne avis qu'il demandera des informations sur l'ouverture d'un nouveau chemin dans Kent.

Séance du 18 mars

M. Fleming propose sa résolution demandant des informations sur les sommes payées au procureur général Pugsley en rapport avec la réclamation de la somme de l'arbitrage d'Halifax, la réduction de la représentation et la cause de Dunn vs. le Roi.

M. Pugsley répond que ses services remontent à plus de deux ans en arrière, lorsqu'il s'est mis à étudier la question de l'argent des pêcheries, et appuie longuement sur les recherches qu'il a dû s'imposer pour se mettre au courant des choses sur les pêcheries et sur la question de représentation.

La chambre se forme en comité général sur le bill des chemins, et après une courte conversation le comité rapporte progrès.

Séance du 21 mars.

L'orateur désigne les députés suivants pour faire partie du comité sur la résolution de M. Fleming: Tweedie, Pugsley, Hill, Burgess, Fleming, Grimmer, et Morrison.

En réponse à M. Johnson, M. LaBilloy dit que le département des travaux publics avait eu plusieurs conférences avec les députés de Kent de Northumberland au sujet de l'amélioration de la Pointe Escuminac. C'est un ouvrage difficile qui demanderait un octroi considérable. C'est son intention de visiter cette région pour voir quelles mesures on devrait prendre pour y ouvrir un chemin.

L'hon. M. Pugsley produit une liste des compagnies étrangères à la province qui ont des permis d'y faire des affaires. Ces permis ont rapporté \$1,452. Le gouvernement se propose d'obliger plusieurs autres compagnies à se pourvoir de permis ou à payer l'amende de \$50 par jour.

M. Sweeney présente une requête de Fred. Fitzpatrick et 58 autres personnes contre l'incorporation du village de

Port Elgin.

Après la présentation de plusieurs bills M. Pugsley soulève une question de privilège au sujet d'un article paru dans le Sun de St-Jean en 19 mars, où il est dit que Sir Wilfrid Laurier, interrogé en Parlement sur les paroles du Procureur Général du Nouveau Brunswick à l'égard de la question du réajustement des subsides aux provinces, semble avoir carrément contredit les assertions du ministre provincial. Il est d'avis qu'il n'y a pas de contradiction, et il est déplacé pour un journal de fausser ainsi la vérité.

M. Hazen dit quelques mots de justification pour le journal mis en cause et dit que M. Pugsley est trop enclin à bercer le public d'espérances qui ne se réalisent que fort rarement.

M. Hazen demande si en présence de l'information reçue d'Ottawa que l'hon. M. Dunn est nommé percepteur des douanes à St-Jean le gouvernement n'a pas d'explications à donner sur les deux vacances qui existent maintenant dans le gouvernement.

M. Pugsley répond que le gouvernement n'a aucune information officielle et que M. Dunn n'a pas encore résigné; dans ces circonstances il serait indelicat de donner des explications.

La chambre se forme en comité général sur le bill des chemins.

L'hon. M. LaBilloy dit que l'amendement proposé à la clause 2 par le chef de l'opposition conférerait aux conseils municipaux la nomination des grands-voyers, et cela ne serait pas sage. Il est juste que les argents à débours soient sous le contrôle du département.

Les machines à faire les chemins ont été sérieusement avariées par suite de la négligence des conseillers. L'argent prélevé dans une paroisse sera déboursé dans la même paroisse; cette garantie devait suffire. On nommera grands voyers les meilleurs hommes, des hommes d'éducation et d'expérience capables de faire leurs retours et de faire exécuter les travaux avec intelligence. Ils devront fournir des cautions au département. Il ne pense pas qu'une taxe de \$1.00 par tête et une taxe de rocts par \$100 seraient assez pour entretenir les chemins en hiver et en été. Il se pourrait que \$1.50 par tête suffirait. Ce serait une grande erreur que de laisser la nomination des grands voyers aux conseillers de paroisse.

M. Morrison partage l'opinion qu'on doit étudier cette question sans esprit de parti, mais il ne partage pas l'avis d'enlever leurs pouvoirs aux conseils de comité, parce que cela ne serait pas dans l'intérêt de la province. Les deux conseillers de paroisse verront à ce que les grands voyers remplissent leurs devoirs et auront l'œil sur les travaux bien mieux que le département ne pourrait le faire. Si on taxe le peuple que ce soit le peuple qui en ait le contrôle par la municipalité.

M. Tweedie pense que les grands voyers devraient être nommés par le département et non par le conseil municipal.

M. King est du même avis, tandis que M. Grimmer pense que la nomination des grands voyers doit être laissée aux conseillers qui sont compétents, étant sur les lieux et intéressés directement. Si on abolit les corvées et qu'on les remplace par une taxe directe en argent, il ne faut pas enlever aux gens la chance d'être employés sur le chemin pour gagner le montant de leur taxe. Ce serait une grande injustice pour la plupart des contribuables, qui ne sont pas riches.

La chambre rapporte progrès et s'ajourne.

Hommage mérité

Parlant de M. R. L. Borden, chef du parti conservateur, M. J. D. Willison, ex éditeur en chef du "Toronto Globe," qui a été choisi par sir W. Laurier pour relater les événements de sa carrière politique, disait ces jours derniers, dans un article du "News" de Toronto:

"M. Borden est un de ces hommes dont la personnalité a pour cachet particulier de conquérir irrésistiblement l'estime des personnes avec lesquelles il a le plus de relations. C'est là une qualité que l'on trouve rarement chez les hommes publics. Plus M. Borden paraît dans les assemblées, plus il gagne de prestige et de force. Un chef de parti peut n'être pas orateur et être cependant un bon chef, car savoir conduire les hommes est une science distincte de toute autre. Or M. Borden possède cette science à un degré éminent, et le choix qu'on a fait de lui comme chef de l'opposition n'est pas un accident, ni simplement le résultat d'un conflit d'intérêts, mais plutôt le résultat de la confiance qu'il sait de prime-abord inspirer à tous ceux qui le voient."

"Il possède ce calme, cette froideur

de jugement, cette force d'induction que les hommes expérimentés aiment à trouver dans ceux à qui ils confient leurs intérêts. On sait qu'il a vite suppléé à son peu d'expérience dans les débats parlementaires par son tact infailible et d'habileté dont il a su faire preuve dans la conduite du parti qu'il dirige."

"A la tribune, il a plus de raisonnement que de feu ou d'action, et il met ses auditeurs sous l'impression qu'en s'adressant à eux, il les considère comme ses juges plutôt que comme ses jurés. On reconnaît, quand il parle, un homme sérieux et convaincu, et non un rhéteur à gages parlant automatiquement. Il est ce qu'on peut appeler un homme de caractère."

Echos de l'île du P.-Edouard

M. Frank Perry, Fidèle, de Skinner's Pond, a battu dans une journée 730 minutes d'avoine.

M. Charles Gallant, autrefois de Cascompec, est décédé, mercredi de la semaine dernière, à Halifax, N. E., à l'âge de 62 ans. Il était un des 21 enfants de feu Prosper Gallant, Pilote, de Cascompec, et résidait à Pictou depuis plusieurs années.

L'Impartial

Charlottetown, 12 mars.—L'élection partielle à la Législature qui a eu lieu mercredi de la semaine dernière dans la seconde division du comté de Kings, l'île du Prince Edouard s'est terminée par l'élection du candidat conservateur.

Le candidat libéral, M. Kickham, a été défait par une majorité de 90 voix. En 1900, M. McLaughlin, libéral l'avait emporté par 44 voix de majorité.

Dans Charlottetown, le candidat du gouvernement a obtenu une majorité de 330 voix.

En 1900, le candidat libéral avait été élu par 492 voix.

A l'heure actuelle, la Législature se trouve partagée entre 19 libéraux et 10 conservateurs. Il y a encore une élection partielle à faire, dans le comté de Cardigan, le 29 courant.

PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 17 mars.—Sir Frédéric Borden, ministre de la Milice, a soumis à la Chambre son bill de la milice canadienne. En présentant son bill, M. Borden a donné les explications qu'il considérait comme étant nécessaires.

M. Borden est d'avis que les lois canadiennes de la milice doivent être modifiées. Depuis la Confédération, nul changement n'a été apporté à la milice. Le comité de la défense coloniale est chargé d'ordinaire des modifications qu'il est opportun d'apporter à ce qu'il se trouve dans le domaine de la milice. Le Parlement juge à propos de faire des changements.

Sir Frédéric Borden désire que des millions de dollars soient dépensés pour mettre le Canada en mesure de faire la guerre. Il faudrait acheter des canons, des fusils par milliers, augmenter jusqu'à cent mille le nombre des militaires au Canada.

La soldé des militaires sera à peu près doublée. Enfin, le peuple sera appelé à se montrer bien généreux pour les défenseurs de la patrie. On verra dans le pays beaucoup de militaires, ce qui est fort jol à voir, et on ne devra pas craindre de faire des sacrifices pour les braves qui se dévoueront au dur métier de soldat. C'est ce que pense du moins le ministre de la milice.

D'après le nouveau bill, un officier du Canada pourra devenir, sans inconvénient le commandant des forces canadiennes. Il y aura également de hauts grades qui pourront être conférés aux officiers canadiens. Ainsi, on pourra être major général, brigadier général pendant trente jours par année, soit pendant le temps des manoeuvres. On pourra également obtenir le titre de major général, honoraire.

D'après ce bill, la milice volontaire pourra être appelée pour une émeute, dans le cas où la milice active serait insuffisante. Les militaires auront l'exercice annuel, qui durera trente jours au lieu de seize.

La France et l'Angleterre

Paris, 17 mars.—On affirme positivement, source autorisée, que la France et la Grande Bretagne ne sont venues à une entente au sujet de Terre Neuve.

BEST BUY IN
B.C., CANADA, AT
15 CENTS

Greatest Gold
Discovery of the
Age is in B. C.

The Big Four

Consolidated Gold Mines Limited.

Capital \$625,000, of which nearly 40 per cent. is now in our Treasury. Shares fully paid and non-assessable.

Mines directly west of the LeRoi and LeRoi No. 2, two of the largest gold-copper mines in the world, both of which have paid large dividends.

23 Same identical ore and veins now in sight on the BIG FOUR. Large ore bodies.

Assays from \$5 to \$800 in gold, copper, silver, etc., as now on exhibition in the city are exhibiting, causing considerable attention.

We have two miles of railway on Big Four property with water and timber in abundance.

Rossland ore shipments for 1902, 330,000 tons. Shipped for 1903, about 450,000 tons. Total value of Rossland ores mined, \$25,000,000.

Rossland's large ore bodies are a great success with the world. By the new ore reduction of 8-10-20-30-40-50-60-70-80-90-100-110-120-130-140-150-160-170-180-190-200-210-220-230-240-250-260-270-280-290-300-310-320-330-340-350-360-370-380-390-400-410-420-430-440-450-460-470-480-490-500-510-520-530-540-550-560-570-580-590-600-610-620-630-640-650-660-670-680-690-700-710-720-730-740-750-760-770-780-790-800-810-820-830-840-850-860-870-880-890-900-910-920-930-940-950-960-970-980-990-1000-1010-1020-1030-1040-1050-1060-1070-1080-1090-1100-1110-1120-1130-1140-1150-1160-1170-1180-1190-1200-1210-1220-1230-1240-1250-1260-1270-1280-1290-1300-1310-1320-1330-1340-1350-1360-1370-1380-1390-1400-1410-1420-1430-1440-1450-1460-1470-1480-1490-1500-1510-1520-1530-1540-1550-1560-1570-1580-1590-1600-1610-1620-1630-1640-1650-1660-1670-1680-1690-1700-1710-1720-1730-1740-1750-1760-1770-1780-1790-1800-1810-1820-1830-1840-1850-1860-1870-1880-1890-1900-1910-1920-1930-1940-1950-1960-1970-1980-1990-2000-2010-2020-2030-2040-2050-2060-2070-2080-2090-2100-2110-2120-2130-2140-2150-2160-2170-2180-2190-2200-2210-2220-2230-2240-2250-2260-2270-2280-2290-2300-2310-2320-2330-2340-2350-2360-2370-2380-2390-2400-2410-2420-2430-2440-2450-2460-2470-2480-2490-2500-2510-2520-2530-2540-2550-2560-2570-2580-2590-2600-2610-2620-2630-2640-2650-2660-2670-2680-2690-2700-2710-2720-2730-2740-2750-2760-2770-2780-2790-2800-2810-2820-2830-2840-2850-2860-2870-2880-2890-2900-2910-2920-2930-2940-2950-2960-2970-2980-2990-3000-3010-3020-3030-3040-3050-3060-3070-3080-3090-3100-3110-3120-3130-3140-3150-3160-3170-3180-3190-3200-3210-3220-3230-3240-3250-3260-3270-3280-3290-3300-3310-3320-3330-3340-3350-3360-3370-3380-3390-3400-3410-3420-3430-3440-3450-3460-3470-3480-3490-3500-3510-3520-3530-3540-3550-3560-3570-3580-3590-3600-3610-3620-3630-3640-3650-3660-3670-3680-3690-3700-3710-3720-3730-3740-3750-3760-3770-3780-3790-3800-3810-3820-3830-3840-3850-3860-3870-3880-3890-3900-3910-3920-3930-3940-3950-3960-3970-3980-3990-4000-4010-4020-4030-4040-4050-4060-4070-4080-4090-4100-4110-4120-4130-4140-4150-4160-4170-4180-4190-4200-4210-4220-4230-4240-4250-4260-4270-4280-4290-4300-4310-4320-4330-4340-4350-4360-4370-4380-4390-4400-4410-4420-4430-4440-4450-4460-4470-4480-4490-4500-4510-4520-4530-4540-4550-4560-4570-4580-4590-4600-4610-4620-4630-4640-4650-4660-4670-4680-4690-4700-4710-4720-4730-4740-4750-4760-4770-4780-4790-4800-4810-4820-4830-4840-4850-4860-4870-4880-4890-4900-4910-4920-4930-4940-4950-4960-4970-4980-4990-5000-5010-5020-5030-5040-5050-5060-5070-5080-5090-5100-5110-5120-5130-5140-5150-5160-5170-5180-5190-5200-5210-5220-5230-5240-5250-5260-5270-5280-5290-5300-5310-5320-5330-5340-5350-5360-5370-5380-5390-5400-5410-5420-5430-5440-5450-5460-5470-5480-5490-5500-5510-5520-5530-5540-5550-5560-5570-5580-5590-5600-5610-5620-5630-5640-5650-5660-5670-5680-5690-5700-5710-5720-5730-5740-5750-5760-5770-5780-5790-5800-5810-5820-5830-5840-5850-5860-5870-5880-5890-5900-5910-5920-5930-5940-5950-5960-5970-5980-5990-6000-6010-6020-6030-6040-6050-6060-6070-6080-6090-6100-6110-6120-6130-6140-6150-6160-6170-6180-6190-6200-6210-6220-6230-6240-6250-6260-6270-6280-6290-6300-6310-6320-6330-6340-6350-6360-6370-6380-6390-6400-6410-6420-6430-6440-6450-6460-6470-6480-6490-6500-6510-6520-6530-6540-6550-6560-6570-6580-6590-6600-6610-6620-6630-6640-6650-6660-6670-6680-6690-6700-6710-6720-6730-6740-6750-6760-6770-6780-6790-6800-6810-6820-6830-6840-6850-6860-6870-6880-6890-6900-6910-6920-6930-6940-6950-6960-6970-6980-6990-7000-7010-7020-7030-7040-7050-7060-7070-7080-7090-7100-7110-7120-7130-7140-7150-7160-7170-7180-7190-7200-7210-7220-7230-7240-7250-7260-7270-7280-7290-7300-7310-7320-7330-7340-7350-7360-7370-7380-7390-7400-7410-7420-7430-7440-7450-7460-7470-7480-7490-7500-7510-7520-7530-7540-7550-7560-7570-7580-7590-7600-7610-7620-7630-7640-7650-7660-7670-7680-7690-7700-7710-7720-7730-7740-7750-7760-7770-7780-7790-7800-7810-7820-7830-7840-7850-7860-7870-7880-7890-7900-7910-7920-7930-7940-7950-7960-7970-7980-7990-8000-8010-8020-8030-8040-8050-8060-8070-8080-8090-8100-8110-8120-8130-8140-8150-8160-8170-8180-8190-8200-8210-8220-8230-8240-8250-8260-8270-8280-8290-8300-8310-8320-8330-8340-8350-8360-8370-8380-8390-8400-8410-8420-8430-8440-8450-8460-8470-8480-8490-8500-8510-8520-8530-8540-8550-8560-8570-8580-8590-8600-8610-8620-8630-8640-8650-8660-8670-8680-8690-8700-8710-8720-8730-8740-8750-8760-8770-8780-8790-8800-8810-8820-8830-8840-8850-8860-8870-8880-8890-8900-8910-8920-8930-8940-8950-8960-8970-8980-8990-9000-9010-9020-9030-9040-9050-9060-9070-9080-9090-9100-9110-9120-9130-9140-9150-9160-9170-9180-9190-9200-9210-9220-9230-9240-9250-9260-9270-9280-9290-9300-9310-9320-9330-9340-9350-9360-9370-9380-9390-9400-9410-9420-9430-9440-9450-9460-9470-9480-9490-9500-9510-9520-9530-9540-9550-9560-9570-9580-9590-9600-9610-9620-9630-9640-9650-9660-9670-9680-9690-9700-9710-9720-9730-9740-9750-9760-9770-9780-9790-9800-9810-9820-9830-9840-9850-9860-9870-9880-9890-9900-9910-9920-9930-9940-9950-9960-9970-9980-9990-10000-10010-10020-10030-10040-10050-10060-10070-10080-10090-10100-10110-10120-10130-10140-10150-10160-10170-10180-10190-10200-10210-10220-10230-10240-10250-10260-10270-10280-10290-10300-10310-10320-10330-10340-10350-10360-10370-10380-10390-10400-10410-10420-10430-10440-10450-10460-10470-10480-10490-10500-10510-10520-10530-10540-10550-10560-10570-10580-10590-10600-10610-10620-10630-10640-10650-10660-10670-10680-10690-10700-10710-10720-10730-10740-10750-10760-10770-10780-10790-10800-10810-10820-10830-10840-10850-10860-10870-10880-10890-10900-10910-10920-10930-10940-10950-10960-10970-10980-10990-11000-11010-11020-11030-11040-11050-11060-11070-11080-11090-11100-11110-11120-11130-11140-11150-11160-11170-11180-11190-11200-11210-11220-11230-11240-11250-11260-11270-11280-11290-11300-11310-11320-11330-11340-11350-11360-11370-11380-11390-11400-11410-11420-11430-11440-11450-11460-11470-11480-11490-11500-11510-11520-11530-11540-11550-11560-11570-11580-11590-11600-11610-11620-11630-11640-11650-11660-11670-11680-11690-11700-11710-11720-11730-11740-11750-11760-11770-11780-11790-11800-11810-11820-11830-11840-11850-11860-11870-11880-11890-11900-11910-11920-11930-11940-11950-11960-11970-11980-11990-12000-12010-12020-12030-12040-12050-12060-12070-12080-12090-12100-12110-12120-12130-12140-12150-12160-12170-12180-12190-12200-12210-12220-12230-12240-12250-12260-12270-12280-12290-12300-12310-12320-12330-12340-12350-12360-12370-12380-12390-12400-12410-12420-12430-12440-12450-12460-12470-12480-12490-12500-12510-12520-12530-12540-12550-12560-12570-12580-12590-12600-12610-12620-12630-12640-12650-12660-12670-12680-12690-12700-12710-12720-12730-12740-12750-12760-12770-12780-12790-12800-12810-12820-12830-12840-12850-12860-12870-12880-12

Une Chance

Nous venons de terminer notre inventaire annuel, qui nous a révélé un gros

Lot de Chaussures

de différentes grades et de différentes grandeurs dont nous voulons nous défaire sous le plus bref délai.

C'est pourquoi nous les offrons à un sacrifice énorme.

C'est une belle chance pour ceux qui ont besoin de se chauffer presque pour rien.

Dans tous les autres départements, nous avons également des effets non assortis qu'il nous faut passer à tout prix pour faire place aux nouvelles marchandises qui vont nous arriver tout prochainement. Une autre chance sans pareille pour ceux qui sauront en profiter.

**O. M.
Melanson
& Cie.**

Guettez notre prochaine annonce

Constitution et Règlements de la Société L'Assomption des Etats-Unis.

Règlements de la Société L'Assomption

Suite et Fin

MANIÈRE DE PROCÉDER AUX ASSEMBLÉES.

Art. 52.—A l'heure fixée pour les réunions, le Président prend le fauteuil.

Art. 53.—On ne s'écarter pas de la procédure prescrite par l'ordre du jour, sans l'autorisation de la majorité des membres présents.

Art. 54.—Lorsque le vote est demandé toute discussion doit cesser immédiatement, et le vote se prend en la manière indiquée par le Président.

Art. 55.—Une motion d'ajournement est toujours dans l'ordre.

Art. 56.—Toute motion doit être secondée avant d'être discutée, et par le fait même devient la propriété de l'assemblée; mais elle peut être retirée, avant d'être décidée ou amendée, avec l'assentiment de l'assemblée.

Art. 57.—Tant qu'une motion n'est pas décidée, aucune autre motion n'est reçue, à moins que ce soit pour l'amender, pour la différer à plus tard, pour la renvoyer à un comité, ou pour l'ajournement.

Art. 58.—Pour arrêter toute discussion, et exclure tout amendement à la question principale, on devra poser la question préalable: «la question principale doit-elle être maintenant mise aux voix?» Si le vote est dans l'affirmative, la question principale est aussitôt mise aux voix sans débat ni amendement.

Art. 59.—Une motion d'amendement à un amendement est dans l'ordre; mais on ne peut amender un sous-amendement, avant qu'on ait disposé de celui-ci.

Art. 60.—Un amendement modifiant une motion est dans l'ordre.

Art. 61.—Durant les séances, les membres doivent être assis et découverts, et le plus grand silence doit être strictement observé, afin de ne pas nuire aux délibérations.

Art. 62.—Aucun membre n'a le droit de parler plus de deux fois sur la même question ni plus de dix minutes chaque à moins d'amendements, sans le consentement du Président.

Art. 63.—Lorsqu'un membre parle sur une question, il se tient debout et s'adresse au président; il se borne à la question et il évite toute personnalité. Quand plusieurs membres se lèvent ensemble pour parler en même temps, le président décide qui a la priorité.

Art. 64.—Le président décide toute question d'ordre; ou s'il le préfère, il en appelle à l'assemblée, sans aucune discussion; aussi il est strictement interdit à tout membre d'introduire dans les débats aucun sujet qui pourrait blesser notre religion.

Art. 65.—Tout membre parlera en Français, à moins d'en obtenir dispense du Président s'il veut s'exprimer en Anglais.

ELECTION DES OFFICIERS.

Art. 66.—Tous les officiers sont élus aux premières assemblées de janvier et juillet de chaque année et l'élection se fait au scrutin.

Art. 67.—Dans le cas où deux recevraient un nombre égal de votes le Président donne son vote prépondérant, excepté pour son élection.

Art. 68.—Les Directeurs seuls sont élus comme à l'Art. 45.

FÊTES NATIONALES.

Art. 69.—Les membres de chaque succursale réunis en assemblée régulière, peuvent décider de chômer à leur discrétion leur fête nationale.

Art. 70.—Les frais pour cette

célébration sont payés par la succursale où la fête est chômée, mais si cette fête rapporte quelques recettes, elles restent la propriété de cette même succursale qui place ces recettes à la caisse de l'écolier.

Art. 71.—Le Conseil Exécutif avec les délégués de chaque succursale décidera par les deux tiers des membres, du lieu et quand, une convention générale des Acadiens des Etats-Unis devra avoir lieu.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Art. 72.—Pour être admis dans cette société il faut posséder les qualités, et remplir les conditions suivantes: être catholique pratiquant; avoir de bonnes mœurs; ne pas faire usage immodéré de boissons enivrantes; jouir d'une bonne santé, et bonne constitution; être âgé de pas moins de seize ans et ne pas dépasser cinquante, excepté pour les membres fondateurs qui seront admis jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans, parler la langue française; être Acadien-français par le père ou la mère ou par les deux et être reconnu comme tel. Tout applicant devra fournir un certificat d'examen médical pour être admis comme membre de cette société.

Art. 73.—Tout membre actif de cette société devra payer au Trésorier de sa succursale, une contribution mensuelle de 50 centimes, qui sera versée dans les fonds de la société. Tout aspirant, incapable de fournir un certificat médical satisfaisant, ou bien qui serait âgé de plus de 50 ans, pourra être admis comme membre social de cette société en payant une contribution trimestrielle de 25 centimes.

MODE D'ADMISSION

Art. 74.—Celui qui aspire à être membre de la société, doit se faire présenter à l'assemblée régulière de la succursale par un membre actif. La succursale vote sur l'aspirant et deux tiers des membres présents sont nécessaires pour l'admission.

Art. 75.—Si l'aspirant est admis il doit payer au Trésorier la somme de deux dollars.

Art. 76.—Cette somme comme droit d'entrée sera la même pour tous les âges.

Art. 77.—Tout aspirant admis devra se soumettre aux règlements de cette constitution.

BÉNÉFICES.

Art. 78.—Un membre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires par suite de maladie ou accident et qui désire retirer ses bénéfices, doit dans trois premiers jours de sa maladie avertir le Secrétaire de sa succursale.

Art. 79.—Si l'incapacité de travail ne prolonge pas au-delà d'une semaine aucun bénéfice ne sera payé au malade; mais si l'incapacité se prolonge au-delà, il a droit à cinq dollars par semaine à partir de la date de notification de telle incapacité.

Art. 80.—Un membre malade perd ses droits aux bénéfices s'il est établi par les officiers visiteurs que le médecin que sa maladie provient d'intempérance, ou de mauvaise conduite. Et même s'il est arriéré dans ses dues de deux mois.

Art. 81.—La période pendant laquelle un malade a droit au secours de la société ne doit pas excéder treize semaines durant la même année; l'année datant du jour où le malade a droit aux bénéfices.

CLASSIFICATION DES FONDS.

Art. 82.—Toutes les recettes de cette société provenant des droits d'entrées et contributions mensuelles seront divisées en deux fonds savoir: Fonds de Maladie et Funérailles et Fonds d'Administration, 80 pour cent de ces recettes formeront le fonds des maladies et funérailles, et 20 pour cent formeront le fonds d'administration. Le montant du Fonds d'Administration sera limité à deux cents dollars.

Grand Dépôt pour les Provinces Maritimes

DE

Clôture de Broche, Broche à Clôture en
Barières de ferme et rouleaux,
d'ornement de toute Crampes à Clôture de
grandeur, Broche.

Il nous arrive ce mois-ci plus de 300 tonnes de broche à clôture d'acier galvanisé, que nous vendrons au plus fin bas prix.

Donnez-nous vos commandes dès maintenant.

New-Brunswick Wire Fence Co., Ltd.

A. C. Chapman, Gérant, Moncton, N. B.

DÉCÈS

Art. 83.—La somme de cent dollars (\$100) sera payée par le Trésorier Exécutif durant les trente jours qui suivent le décès d'un membre, aux personnes suivantes, savoir: l'épouse ou fiancée d'un membre défunt; à son héritier légal; à moins que le défunt ait désigné et fait recorder par le Secrétaire, le nom de la personne à qui la dite somme doit être payée.

Art. 84.—Le principal but de la société en payant cette somme est d'aider à la veuve, enfant ou héritier à donner une sépulture religieuse et honorable au défunt.

Art. 85.—Le droit de réclamer le montant de l'indemnité payable aux héritiers ou ayants droits au décès d'un membre suivant les règlements de la société, est limité douze mois après le décès; passé ce temps il n'y aura plus d'appel et ses bénéfices autrement dus seront perdus.

Art. 86.—Tout membre de cette société, qui après avoir reçu l'ordre de l'autorité de se disperser prend part à une émeute ou soulèvement populaire, et se fait blesser ou tuer, perd tous les droits et bénéfices attachés à la qualité de membre de la société sans que les ayants droit puissent s'en prévaloir en quoi que ce soit.

RACHATS DES SECOURS

Après une incapacité de travail durant une période de cent cinquante jours, sur le certificat d'un médecin choisi par le Conseil Exécutif, constatant l'incapacité totale et perpétuelle de travail, le dit Conseil Exécutif peut, en recevant par le membre ainsi malade, quittance de toutes réclamations contre la société, lui payer la moitié de la somme que ses ayants droit pourraient réclamer à sa mort.

Art. 88.—Le membre dont les droits pendant sa vie, non plus que ses héritiers ou ayants droits après sa mort, aux bénéfices de cette société.

ENQUÊTES

Art. 89.—Tout acte dérogatoire ou méritant l'expulsion, toute plainte ou dénonciation doit être de la part du Conseil Exécutif l'objet d'une enquête conduite avec la plus grande impartialité, et le secret le plus complet gardé par ce conseil.

Art. 90.—Le membre accusé est invité à se présenter devant le conseil en temps et lieu: là, la nature de l'acte qu'on lui reproche lui est communiquée; sa défense est entendue et il fournit ses preuves. Les membres du Conseil Exécutif rend sa décision à une majorité des deux tiers, et cette décision est finale. Mais si le membre accusé ne se rend pas à l'appel qui lui est fait, il est expulsé par défaut.

Art. 91.—La décision du Conseil Exécutif en matière d'expulsion après enquête, est finale, et entraîne par le fait pour l'expulsé la perte de tous ses déboursés ainsi que tous bénéfices tant pour lui que pour les ayants droit.

CAISSE DE L'ÉCOLIER.

Art. 92.—Tous membres de cette société s'engagent à payer entre

les mains des trésoriers de leurs succursales respectives la somme de cinquante centimes au moins, par année; cette somme doit nécessairement être payée d'avance, c'est-à-dire, à la première assemblée régulière du mois de janvier de chaque année.

Art. 93.—Le Trésorier aura soin de mentionner les noms et montant perçus de chaque membre dans son rapport mensuel au Trésorier Exécutif touchant la caisse de l'écolier.

Art. 94.—Quand le Trésorier Exécutif aura un montant de deux cents piastres dans cette caisse, il en donnera connaissance au Président Exécutif; celui-ci convoquera une assemblée de son conseil, qui s'intéressera de suite à chercher un ou deux garçons que la nature aurait doués d'un don quelconque, et dont le développement serait peut-être d'un grand bénéfice à la race Acadienne; s'il les trouve, et que leurs parents soient membres de cette société, ils devront s'entendre avec eux, et leur offrir un aide pécuniaire ne dépassant pas cent piastres par an, pour autant d'années que le Conseil Exécutif jugera d'après les informations reçues des maîtres qui auront ces garçons en charge.

Art. 95.—La fête nationale Acadienne (15 août) sera reconnue comme le premier jour de l'année scolaire, et le Président Exécutif devra, en présence des membres de la société et du peuple assemblé pour chômer la fête, présenter à l'écolier à qui l'on aide un reçu attestant que son collège est payé pour une autre année. La maison d'éducation sera choisie par le Conseil Exécutif.

Art. 96.—Dans le choix fait des petits garçons que la société a pour but d'aider dans leurs études futures, la décision du Conseil Exécutif, par les deux tiers des votes, est finale.

Art. 97.—Connaissant le montant payé par chaque succursale pour la caisse de l'écolier cette succursale aura le droit de fournir des écoliers, si le Conseil Exécutif les juge compétents, pour le même montant.

Art. 98.—Tout don ou legs, donné pour cette caisse sera pour aider à la succursale qui n'aura pas le montant nécessaire pour subvenir aux besoins de ses écoliers.

Art. 99.—Le Conseil Exécutif s'engage de juger les écoliers compétents, avec la plus plus stricte impartialité afin d'arrêter toutes les jalouses bavardises.

FINANCES GÉNÉRALES.

Art. 100.—Tous les droits d'entrée payés par chaque membre lors de son admission, ainsi que toute somme d'argent reçue par la société par voie de cadeaux ou de legs, toutes les contributions pour maladies ou décès, ainsi que pour la caisse de l'écolier, doivent être remis entre les du Trésorier Général selon les règlements.

Art. 101.—Nul officier, employé ou membre de la société n'a le droit de contracter aucune dette au nom de la société, ni de faire aucun arrangement ou engagement quel-

Vos V

Nous disons
manderiez; con-
surer, de l'ajuste-
leur vous en de-
Les meilleurs
possible d'y met-
nous nous fero-
ment la vôtre qu-

Coin des Ru

conque au non-
tif, ou de sa-
d'être spéciale-
une résolution
succursale.

Art. 102.—
fonds de la s-
retirée de la ba-
signé par le P-
le Censeur G-
Conseil Exécutif

Dit

Art. 103.—S-
vait dans l'in-
face à ses ob-
nombre de ses
réduit à quat-
aurait lieu de 2
et les membres
liquidation. S-
après le paiem-
et réclamation
divisée entre 1
alors partie d-
rata du temps
été dans la s-

CON

Art. 104.—
assemblée des
Waltham, Mas-
ne du 15 août
ensuite à tous
place, à moins
deux tiers des
le décide de s-

Art. 105.—
tenu des assem-
délégués de la
sur résolution
membres du C-

Art. 106.—
convention des
mêmes qui con-
Exécutif.

Art. 107.—
délégués à le
faire et de passe
régissent la soci-
changer et mod-
conditions aux-
devient membre
l'être; de fixer le
et de bénéfices
bres au cas de
décès, enfin de
tous les règlem-
surer le bon fon-
société.

Art. 108.—L-
vra à l'heure
convocation don-
Exécutif, et s-
procédera aux
plusieurs omis-
absents, les
nomme des subs-
du Président Ex-
Président prési-
deux le zème H-
de, en l'absence
tion élit un prés-

Art. 109.—
des membres u-
stitute un quoru-
pour l'expédition
un nombre non
de demi-heure et
qu'à ce qu'il y a

Art. 110.—
délégués, l'ordre
comme suit:

1. L'inter-
de la convention

Take L
Seven Mon

Vos Vêtements de Printemps

Nous disons vos vêtements, parcequ'ils sont façonnés comme vous les commanderiez; comme un tailleur les façonnerait, et cela sans la peine de vous mesurer, de l'ajuster, de l'essayer, etc., et surtout sous le prix fantaisiste que le tailleur vous en demanderait.

Les meilleurs tailleurs mettent à nos vêtements toute la vie et l'allure qu'il est possible d'y mettre. Les étoffes sont nouvelles, la coupe est nouvelle; entrez et nous nous ferons un plaisir de vous montrer votre habillement, car ce sera assurément la vôtre quand vous l'aurez vu.

W. D. MARTIN,

Coin des Rues Main et Lutz. - MONCTON, N. B.

conque au nom du Conseil Exécutif, ou de sa succursale, à moins d'être spécialement autorisé par une résolution du dit conseil, ou succursale.

Art. 102.—Aucune partie des fonds de la société ne peut être retirée de la banque sans un chèque signé par le Président Exécutif et le Censeur Général autorisé, par le Conseil Exécutif, à signer.

DISSOLUTION.

Art. 103.—Si la société se trouvait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations, ou si le nombre de ses membres se trouvait réduit à quatorze, la dissolution aurait lieu de droit, et les directeurs et les membres procéderaient à la liquidation. S'il y a un surplus, après le paiement de toutes dettes et réclamations, ce surplus sera divisé entre les membres faisant alors partie de la société, au prorata du temps qu'ils ont été dans la société.

CONVENTION.

Art. 104.—La convention ou assemblée des délégués aura lieu à Waltham, Mass., durant la semaine du 15 août de chaque année et ensuite à tous les ans, à la même place, à moins que sur un vote des deux tiers des membres présents, elle décide de siéger ailleurs.

Art. 105.—Il pourra aussi être tenu des assemblées ordinaires des délégués de la dernière convention sur résolution des deux tiers des membres du Conseil Exécutif.

Art. 106.—Les officiers de la convention des délégués sont les mêmes qui composent le Conseil Exécutif.

Art. 107.—La convention des délégués a le pouvoir exclusif de faire et de passer les règlements qui régissent la société, de les amender, changer et modifier; de régler les conditions auxquelles toute personne devient membre ou continue de l'être; de fixer le taux de subvention et de bénéfices de chacun des membres au cas de maladie et au cas de décès, enfin de faire généralement tous les règlements propres à assurer le bon fonctionnement de la société.

Art. 108.—La convention s'ouvrira à l'heure fixée dans l'avis de convocation donné par le Secrétaire Exécutif, et s'il y a quorum, on procédera aux affaires. Si un ou plusieurs officiers ou délégués sont absents, le Président Général leur nomme des substituts. En l'absence du Président Exécutif, le 1er Vice-Président préside; en l'absence des deux le 2ème Vice-Président préside, en l'absence des trois la convention élit un président temporaire.

Art. 109.—La majorité absolue des membres de la convention constitue un quorum de la convention pour l'expédition des affaires; mais un nombre moindre peut ajourner de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce qu'il y ait quorum.

Art. 110.—A la convention des délégués, l'ordre des affaires sera comme suit:

1. Introduction des membres

2. Prière d'ouverture.
3. Appel nominal des officiers et délégués par le Secrétaire Général.

4. Lecture des procès verbaux de la dernière convention.

5. Rapports des officiers du Conseil Exécutif.

6. Réception des requêtes, des communications, des comptes-rendus financiers, et des amendements projetés aux règlements, et leur renvoi aux comités compétents.

7. Rapports des comités permanents.

8. Affaires générales; a affaires commencées; b affaires nouvelles.

9. Election des officiers du Conseil Exécutif.

10. Choix du lieu de la prochaine convention des délégués.

11. Clôture des travaux de la convention.

12. Lecture et approbation des minutes de la convention, et ajournement.

Art. 111.—Cette convention doit se soumettre aux règles inscrites dans les Articles, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66.

Art. 112.—La convention ordonne le paiement des dépenses de ses membres. Ces dépenses toutefois ne doivent couvrir que les frais réels de transport par la route la plus directe; et le paiement de la salle où se tiennent les séances.

Art. 113.—Le terme du mandat des membres du Conseil Exécutif est d'un an. La convention fixe le salaire du Secrétaire Exécutif et du Trésorier Exécutif, ou tout autre officier qu'elle juge propre à rémunérer.

Art. 114.—Tel qu'il est dit à l'Article 72, la convention peut décider par les deux tiers de ses membres, du lieu, et quand célébrer la fête l'Assomption par une Convention générale de tous les Acadiens des Etats-Unis.

Art. 115.—Pour être élu membre du Conseil Exécutif il faut être membre de la société et être en règle envers la société.

Art. 116.—La convention peut nommer un comité compétent pour choisir l'Ecolier, ou nommer cinq membres du Conseil Exécutif qui devront servir comme tel.

FIN.

La cause du vénérable curé d'Ars

Dimanche matin, le 21 février, dans la salle du Consistoire du Vatican, a eu lieu la déclaration solennelle d'authenticité des miracles opérés par l'intercession du vénérable Vianney, curé d'Ars, en vue de la cause de sa béatification.

Etaient présents le cardinal Mathieu, le cardinal Tripepi, les évêques de Belley et du Puy, l'auditeur de Rote pour la France, plusieurs autres évêques ou prélats et de très nombreux assistants français et étrangers.

Pie X, répondant à un éloquent discours de Mgr Luçon, évêque de Belley, a exprimé sa joie d'avoir, au début de son pontificat, avancé les belles causes de plusieurs Bienheureux, par particulièrement d'un curé comme le curé d'Ars, modèles des pasteurs dans un des rangs les plus modestes de la hiérarchie ecclésiastique, rangs dans lesquels le Saint-Père s'honore d'avoir vécu lui-même.

Le Pape a exprimé l'espoir que les honneurs rendus prochainement au bienheureux Vianney ranimeront le zèle sacerdotal et rappelleront aux ennemis du sacerdoce les services et les bienfaits du ministère ecclésiastique.

"Que tous les pasteurs, a-t-il dit, prenant le vénérable Vianney pour modèle, apprennent de lui cette piété insigne qui par une certaine éloquence silencieuse attire les âmes plus puissamment que toute autre éloquence. Et que, considérant l'exemple de Jean Baptiste Vianney, ils reproduisent cette charité qui inspire aux pasteurs le mépris de leur propre vie et les rend capables de travailler efficacement au salut de leur troupeau parmi les souffrances de tout genre. Enfin, que dans ce même modèle ils trouvent la force d'attirer par leur exemple les fidèles à la pratique des vertus et à l'horreur des vices."

La cause de la béatification du vénérable curé d'Ars, ce grand pas étant accompli, aboutira certainement dans un avenir rapproché.

Le décret constatant les miracles présentés pour la béatification du vénérable curé d'Ars commence par rappeler les mérites du grand serviteur de Dieu.

"Le vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste Vianney, est moins connu sous son propre nom que sous celui du ministère qu'il remplit avec tant de sainteté. On l'appelle couramment: le curé d'Ars."

"De la garde du troupeau de son père, Dieu l'appela aux fonctions du pastoral sacré: et bientôt, par l'innocence de sa vie et la pratique exemplaire de toutes les vertus, il dépassa l'attente et les vœux du pieux ecclésiastique qui s'était chargé de son éducation."

Il est nommé curé d'Ars, et bientôt sa paroisse est devenue "le domicile de la prière, le théâtre de la vertu chrétienne, l'asile de la misère, la providence de toute la région". Vers le curé d'Ars, on venait en pèlerinage de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne. Ces merveilles durent plus de vingt-cinq ans.

Les miracles, déjà fréquents durant sa vie, croissent encore après sa mort. Aussi moins de cinq ans plus tard, en 1864, commençait le procès de béatification.

Le décret rappelle les actes déjà accomplis pour cette cause, et expose enfin les deux miracles qu'elle retient comme probants pour la cause.

"Le premier arriva en 1862 à Saint-Laurent-le-Maçon. Un enfant de 6 ans, Claude Léon Roussat, atteint d'épilepsie, était au dernier degré de la maladie, le système nerveux était profondément troublé, les membres perdus; l'enfant ne pouvait même plus retenir sa salive. Tous les remèdes avaient été en vain employés; la maladie faisait chaque jour des progrès, les médecins avaient perdu tout espoir. Les parents transportèrent l'enfant au tombeau du vénérable, et commencèrent une neuvaine. On fit toucher le bras de l'enfant au tombeau; le membre paralysé fut aussitôt guéri; bientôt, il courait librement; quand la neuvaine s'achevait, il avait recouvré l'usage de sa langue et la pleine santé."

Le second miracle se passa la même année, à Lyon, dans l'hospice de Saint-Jean. Une enfant de 9 ans, Adélaïde Joly, était tombée contre une muraille; elle eut le bras gauche atteint d'une tumeur blanche. Le cas paraissait désespéré aux médecins; on fit une neuvaine, et on entoura le bras malade des cordons de souliers du vénérable Jean-Baptiste Vianney. La guérison fut soudaine et si complète qu'il ne resta aucune trace du mal.

Le décret termine en rappelant la procédure qui a été suivie pour l'examen de ces miracles: réunion chez le défunt cardinal Parocchi le 21 décembre 1902; réunion préparatoire au Vatican le 16 février 1903; enfin, réunion pie-

EFFETS D'HIVER A GRAND RABAIS

Afin de tout écouler avant l'inventaire.

Barguines sur Capots et Casques de fourrure,
Barguines sur Pardessus et sur Habillements d'hiver,
Barguines sur Corps et Caleçons,
Barguines sur Casques, Gants et Mitaines.

Nous finissons l'inventaire le 1er février. Hâtez-vous de profiter du rabais avant cette date.

E. C. COLE & CIE.,
Hardes, Chapeaux et Merceries, - BLOC PALMER, - MONCTON

nière devant le Pape le 26 janvier dernier.

"En cette réunion, S. Em. le cardinal François Desir Mathieu, qui a remplacé le cardinal Parocchi comme rapporteur de la cause, proposa la question sur la valeur probante des miracles. Le Saint-Père fit recueillir les suffrages des consultants et des cardinaux, et prit le temps de réfléchir encore.

"Enfin, conclut le secrétaire des Rites, Mgr Panici, aujourd'hui, premier dimanche de Carême, Sa Sainteté, après avoir célébré la sainte messe dans sa chapelle domestique, est entrée dans la salle du Trône où il a fait appeler S. Em. le cardinal Tripepi, pro-préfet de la Congrégation, au lieu et place du cardinal Cretoni, préfet; S. Em. le cardinal Mathieu, rapporteur de la cause; Mgr Vende, promoteur de la foi, et moi, soussigné. Et en notre présence, il a solennellement décrété que: Il conste des deux miracles: le premier: guérison instantanée et parfaite du jeune Claude-Léon Roussat, d'une très grave épilepsie: le second: guérison instantanée et parfaite de la jeune Adélaïde Joly, d'une tumeur blanche au bras gauche."

(Suite de la huitième page)

vert en terre) et une ouverture d'un pied de haut est faite dans un des côtés de la boîte, en face du côté ouvert. Deux tringles de 1 x 2 pouces sont clouées sur les deux bouts de la boîte près de terre. Le couvercle ou fond, se trouve ainsi réduit de façon qu'il glisse sur ces tringles. Ceci permet d'enlever le fond pour le nettoyer. La boîte est recouverte de papier goudronné afin qu'elle soit à l'épreuve de l'eau, avec une vitre 10 à 14 pouces posée sur le devant. Cette vitre se pose en coulisse sur des tringles pour faciliter la ventilation. En face de l'ouverture d'un pied, près de terre, on place une cage de 15 pouces de haut couverte de latte de 2 pouces en 2 pouces. La poule vient dans la cage en latte pour manger et s'abreuver. Cette sorte de poulailler peut loger aisément une poule et 30 poulets. Le nombre de cages se trouve ainsi diminué. On doit autant que possible laisser la poule et les poulets se promener dans l'herbe. Ceci réduira la mortalité des poulets qui rodent quelquefois sur le terrain contaminé qui entoure ordinairement les bâtiments de la ferme. Plusieurs cas ont été rapportés à la Section de la Volaille où des poulets et des dindons ont trouvé la mort en menant à des endroits fréquentés par des volailles malades.

W. A. CLEMONS,
Redacteur au Ministère de l'Agriculture.

Les sabres empoisonnés.

St-Petersburgs, 16.—La déclaration du général Zilinsky que les Russes avaient trouvé des sabres empoisonnés abandonnés par les Japonais mis en fuite, a soulevé beaucoup de commentaires. Les Chinois se sont servis de sabres semblables, durant la rébellion des Boxeurs, spécialement en Mandchourie et les plus légères blessures qu'ils ont faites ont été mortelles. L'usage de telle arme est prohibé par la convention de Genève et celle de La Haye.

Les rhumes sont dangereux

Combien de fois, n'entendez-vous pas remarquer: "Ce n'est qu'un rhume," et quelques jours après vous apprenez que l'homme a une pneumonie. Cela arrive si souvent qu'un rhume, si léger qu'il soit, ne doit pas être négligé. Le remède Chamberlain pour la toux contre la tendance à la pneumonie. Il guérit toujours et est agréable au goût. En vente chez W. B. Deacon.

THE MUTUAL LIFE

Insurance Company of New-York.

Richard A. McCurdy, President.

LES GRANDES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DU MONDE SONT:

Banque d'Angleterre, \$86,047,935
Banque de France, 36,500,000
Banque d'Allemagne, 28,500,000
Banque de Russie, 25,714,000

Total, \$176,822,855

LES FONDS DE LA MUTUAL LIFE

DEPASSENT \$382,000,000

En soixante ans, cette compagnie a administré avec succès plus de \$280,000,000 de fonds syndiqués. Des lors, quand une pareille institution encaisse des fonds si importants, elle est assurée d'être rangée aisément à l'égal des bons municipaux de premier rang et même à l'égal des bons du gouvernement.

Jacob A. Johnson, J. V. Bourque,
Gérants, Agents,
HALIFAX, N. E. SHÉDIAC, N. B.
20 sept. 1903.

SAVEZ-VOUS?

Que c'est très nécessaire que vous ayez quelque chose de première qualité quand il s'agit de remèdes ou drogues.

NOUS VERRONS

A la qualité de vos remèdes, à des prix raisonnables, si vous nous honorez de votre clientèle.

Les Prescriptions

De votre médecin recevront en tout temps notre meilleure attention.

LES COMMANDES

Par la poste seront exécutées promptement.

Acadia Drug Co.,

184 Grand-rue, Moncton.

Les Eleveurs

En font Louange!

Les Poudres Toniques Anglaises du Prof. A. V. M. Day (5 paquets séparés) pour les Chevaux, les Vaches, les Porcs, les Moutons et les Volailles, sont un fortifiant, une nourriture et un engrais.

La Creme de Day pour les Veaux

Donnée dans le lait écrémé ou séparé empêche la diarrhée et l'acidité de l'estomac. C'est le meilleur substitut pour le lait pur.

EN VENTE CHEZ
W. B. Deacon, - Shédac
1er mars 1904. 61

On Demande

Un Instituteur ou une Institutrice de 30 ans, capable d'enseigner le français et l'anglais, dans le district d'école des Beaumont, No. 15, paroisse de Dorchester, pour le 1er avril.

HONORÉ GAUDET,
SIMÉON LEBLANC,
CÉSIME DUPUIS,
Commissionaires.
DONAT LÉGER,
Secrétaire.
Beaumont, via Dorchester, 1er mars '04. 419

A Vendre ou à Louer

La belle Chs. R. Poirier, grand-rue, Shédac, sise en face du magasin R. C. Lait, et comprenant magasin et résidence. Conditions faciles. S'adresser à CLEMENT F. DOIRON, Paroisse, N. B.
12 février 1904. 1mp.

Les médecins se servent du Liniment de Minard.

ZOEL M. LEGER,

Opticien et Bijoutier, Moncton.

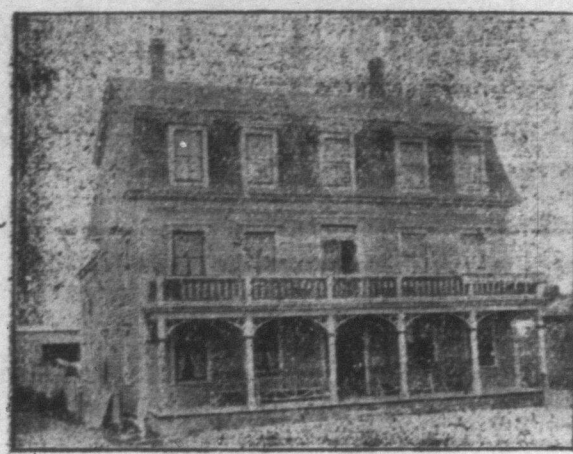
Notre M. A. H. Melanson ayant fait un cours spécial complet d'optique, est en mesure de donner la plus entière satisfaction à ceux qui ont besoin de lunettes appropriées à leurs yeux.

1er sept. 1903.—1a

To Cure a Cold in One Day

Take Laxative Bromo Quinine Tablets. *E. W. Brown* on every box. 25c.
Seven Million boxes sold in past 12 months. This signature, *E. W. Brown*

Cures Grip
in Two Days.



Hotel LeBlanc, RICHIBOUCTOU, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville.
Excellentes accommodations
Termes modérés.

A. T. LeBLANC,
Propriétaire.

Confortable et spacieuse écurie en rapport avec l'hôtel.

HOTEL RIVERSIDE,

DUKE STREET, MONCTON, N. B.

Avantagéement situé tout près de la Rivière Petitcodiac et du bureau de poste. Bonnes chambres, bons lits, bonne table, service attentif et prix modique. Lonne écurie pour les chevaux.

AZADE LANDRY, Prop.

10 déc. 1901—A

Hotel Terrace,

Tout près de la station du chemin de fer
Shediac, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et confortablement meublé à neuf. Bonne table, bonnes chambres et bons lits. Bonne grande écurie pour les chevaux. Repas à toute heure. Pension à la semaine ou au mois. Prix modérés. Voyageurs bienvenus à la Terrace.

Philippe F. Melanson,
Shediac, 9 nov. 96—ac Propriétaire

Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop.,
Bouctouche, - Kent, - N. B.

Ce populaire hôtel, si avantageusement situé, dans le village de Bouctouche, au centre des affaires, vient d'être remodelé et offre au public voyageur tout le confort désirable à des prix modiques. Bonne grande écurie; on donne les soins les plus particuliers aux chevaux. Ne manquez pas de loger au Queen.

Hotel LeBlanc,

Moncton, N. B.

Cet hôtel, situé tout près de la station, vient d'être remodelé et meublé à neuf, et offre au public voyageur tout le confort désirable. Bonnes écuries. Prix modiques. Voyageurs qui visitent Moncton, ne manquez pas de venir à l'hôtel LeBlanc.

Eustache, C. LeBlanc,
Moncton, 21 oct. 1902. Propriétaire.

SEASIDE HOTEL

CLOVIS CHASE, PROPRIÉTAIRE

BOUCTOUCHE, - - - N. B.

Situé tout près du bureau de poste, cet hôtel vient d'être remodelé et meublé à neuf. Bonne table, bonnes chambres. Grande écurie de premier choix pour les chevaux. Une grande salle d'attente à la disposition des commis-voyageurs. Prix modiques. 7 déc 03—ac

Hotel Union,

Richibouctou, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et meublé à neuf. Bonnes tables, bons lits. On ne néglige rien pour donner le plus grand confort au voyageur. Pension à la semaine ou au mois. Bonne écurie, "box stalls" pour les chevaux. Salon de barbière dans l'hôtel même.

ZACHARIE LEGER, - Propriétaire
Richibouctou, 22 décembre 1903. ac

JACOB H. HEBERT,

ENCANTEUR POUR LES COMTÉS DE
KENT ET DE WESTMORLAND,
SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille sera l'objet d'une prompte attention. Ceux qui voudront se voir personnellement le trouveront chez lui tous les lundis avant-midi.
Shediac, 14 février, 1900.

D. H. LEGER,

ENCANTEUR POUR LE COMTÉ DE KENT
GRAND-DIGUE, N. B.

Se charge de faire les encens dans toutes les parties du comté, aux conditions les plus modérées. Toute commande par la maille recevra une prompte attention. Pour plus ample information adresser à l'hôtel Riverside.
8 mars 1900—1A

Havill's Lung Healer

(Remède Havill pour les Poumons)

Le Grand Remède pour la Guérison des Poumons. En vente chez P. R. GOGAN, à Cocagne, et chez E. J. SMITH et O. POIRIER, à Shediac.
23 sept. 1903. 1A

MONSEIGNEUR BÉGIN

S. G. Mgr l'archevêque a donné l'absoute à un service funèbre célébré à St Roch de Paris, le 24 février, pour le repos de l'âme de feu l'abbé Casgrain. Beaucoup d'amis du vénérable défunt, et la plupart des Canadiens en séjour à Paris, ont assisté à cette cérémonie.

Monseigneur a dû partir de Paris le 25 février pour le midi de la France. Sa Grandeur devait s'arrêter à Bordeaux, sur l'invitation de S. E. le cardinal Le coq; et se rendre ensuite à Londres, et peut-être à Barcelone, Espagne.

Durant son séjour à l'Hôpital des Frères de Saint Jean de Dieu, Monseigneur a reçu la visite de Son Exc. le Nonce de Paris, de plusieurs supérieurs d'Ordres et d'autres ecclésiastiques de marque, et de Canadiens de passage à Paris.

Nouvelles de Chelsea, Mass.

Vous apprendrez avec plaisir, je n'en doute pas, les progrès que fait notre belle société de Saint Paul parmi les Acadiens de Chelsea. Organisée le 30 août 1894, elle a la distinction d'être la première société acadienne fondée aux Etats-Unis, et elle a toujours marché de progrès en progrès en suivant les traces laissées par le dévouement de ses premiers officiers. Deux nouveaux membres ont été initiés à la dernière assemblée—Ce qui en porte le nombre au beau chiffre de 46. A cette même assemblée ont été élus officiers pour l'année courante:

Président—André C. Babineau.
Vice président—Magloire Caisnie.
Secrétaire—Edmond M. Cormier.
Assistant Secrétaire—David C. Goguen.

Trésorier—Joseph M. Chaisson.
Assistant trésorier—Joseph E. Arsenault.
Commissaire ordonnateur—Vital S. Allain.

Nous comptons aussi ici une succursale florissante de la Société Nationale de l'Assomption, laquelle compte plus de 25 membres, quoiqu'elle n'ait été organisée que le 4 octobre dernier. Au mois de mai, nous avons l'espoir de voir s'y agréger une cinquantaine de nouveaux membres.

Vous le voyez, M. le rédacteur, l'Acadien émigré aux Etats Unis est loin de dégénérer. Au contraire, son patriotisme, sa foi religieuse semblent trouver un aliment à leur ardeur au milieu des dangers qui l'environnent. La cause acadienne n'a point d'adeptes plus dévoués que les enfants de l'Acadie dispersés dans les villes industrielles des Etats de la Nouvelle Angletterre, et les descendants de la génération actuelle feront honneur à leur patrie et à leur race.

ACADIEN.
8 mars 1904.
[Cette communication, reçue il y a quinze jours, et égarée dans nos papiers, n'a été retrouvée qu'à temps pour notre feuille d'aujourd'hui. Nous présentons nos excuses au bienveillant auteur.—Réd.]

La Guerre Russo-Japonaise

Une autre version.

New-York, 17 mars.—Une dépêche au "World" dit que les trois steamers norvégien "Brand", "Argo" et "Sierstad" qu'il y a quelques jours ont obtenu la permission de sortir de Port Arthur, viennent d'arriver à Shanghai. Les russes ont exigé que les capitaines de ces vaisseaux fassent serment de ne rien révéler de ce qu'ils ont vu. En conséquence ils ont refusé de parler de ce qui s'est passé à Port Arthur pendant leur séjour là, mais le correspondant dit que les autres membres de l'équipage n'étant pas liés par un serment, ont raconté volontiers ce qu'ils connaissaient.

Durant le bombardement de dimanche dernier, "l'Argo" se tenait au côté du vaisseau de guerre "Retzivan" dans le port, et l'un des matelots norvégiens confirmela nouvelle qu'un obus japonais est tombé sur le pont du "Retzivan" où il a fait explosion, tuant dix-neuf officiers et marins. Il y a peu de résidences dans la partie neuve de la ville qui n'ont pas été endommagées. Plusieurs des habitants ont tenté de se construire un abri pour se protéger contre les bombes. Un obus a éclaté parmi un groupe de personnes qui se tenait près du rivage pour voir les évolutions de la flotte ennemie, et en a tué une vingtaine.

Trois fonctionnaires du gouvernement ont été tués pendant qu'ils se rendaient en toute hâte au bureau de l'amirauté. Un croiseur qui était mouillé à une encablure du "Retzivan", probablement le "Diana", et a été atteint à sa ligne de flottaison, et le feu s'est déclaré à bord. Les matelots norvégiens disent que 80 personnes ont péri à bord de ce vaisseau.

L'approvisionnement de vivres à Port-Arthur est encore suffisant pour rencontrer les besoins de la garnison, mais il est entièrement sous le contrôle des autorités militaires qui distribuent les rations quotidiennes.

Les matelots norvégiens affirment aussi que lorsqu'ils ont quitté Port-Arthur la flotte russe était partie pour se rendre à Vladivostock. Il est possible aussi que les vaisseaux n'aient quitté Port-Arthur que pour aller faire le service d'éclaireurs en haute mer.

Che Foo, 17 mars—4 heures, p.m.—En entrant à Port Arthur, hier 16 mars courant, le torpilleur russe "Skorrt" a frappé une mine sous-marine, qui s'était déplacée, et a été détruit. Quatre hommes de son équipage ont été sauvés.

Honneur aux braves.

Port-Arthur, 16.—Le vice-amiral Makaroff a, aujourd'hui, visité les contre torpilleurs qui ont pris part au combat du 5 mars contre les Japonais, et a chaleureusement félicité les officiers et les équipages de leur belle conduite.

L'amiral a distribué des décorations.

Le Grand Duc Cyrille, cousin du Tsar, est arrivé ici.

Deux défaites japonaises.

Londres, 16.—Un télégramme de Port-Arthur, en date d'hier, via St-Petersbourg, dit que dans une escarmouche entre russes et japonais sur les bords de la rivière Yalu, les chevaux japonais ont été tués et que l'escadron a été obligé de fuir à pied. Dans une seconde escarmouche près d'Anju, les Japonais eurent encore le dessous et furent obligés de s'enfuir.

Traître fusillé.

New-York, 16.—Un télégramme venant de Vienne dit que le capitaine Léontieff, de l'Etat-major-général russe a été arrêté à Varsovie.

Le misérable est accusé d'avoir vendu à une puissance étrangère une liste des agents secrets employés par l'Etat-major russe dans les pays de frontières.

La version japonaise de l'attaque du 10 mars—

Tokio, 14.—On a reçu samedi soir, à Tokio, le rapport de l'amiral Togo au sujet de la quatrième attaque de Port-Arthur par la flotte japonaise le 10 mars. Ce rapport dit: "Notre escadre a attaqué l'ennemi à Port-Arthur le 10 mars. Nos deux flottilles ont attaqué l'entrée de la rade de Port-Arthur à une heure le matin du 10.

Ne trouvant pas l'ennemi elles ont attendu jusqu'à l'aube. L'une des flottilles entreprit de couler des mines spéciales à l'entrée du port. En dépit du feu de l'ennemi, notre flottille a réussi à couler les mines.

Ceux que cela concerne

Empêchée par la force des circonstances de faire le voyage que je m'étais proposé au mois de janvier, pour ma santé, je dois, pour la même raison, faire le voyage au mois d'avril. Je prie de nouveau les personnes qui me doivent de venir régler leurs comptes dans ce mois, sans autre avertissement. A défaut de quoi je passerai mes livres à un avocat pour collection.

Mme C. H. Galland, Shediac.

"L'autre flottille a rencontré la flottille des torpilleurs de l'ennemi, comprenant six bateaux, dans le chenal de Lio-Thié-Shan, au sud du Port Arthur, à 4.30 heures. Il s'en suivit un vif engagement à courte portée, qui a duré trente minutes. Puis l'ennemi a pris la fuite.

"Notre feu a beaucoup endommagé les navires russes, dont l'un a été gravement avarié par un coup reçu dans ses chaudières. Un autre a été aperçu en feu.

Les deux flottilles étaient si rapprochées l'une de l'autre que nos contre-torpilleurs "Asashio Kasumi" et "Ahatsuki" ont presque touché les navires de l'ennemi et que nos équipages pouvaient entendre les cris d'agonie des blessés à leur bord.

"Nous avons éprouvé quelques avaries et pertes. Un tuyau à vapeur de l'"Akatsuki" a éclaté, tuant quatre chauffeurs. Nos pertes sont: sept hommes tués et huit blessés. Parmi ces derniers est le mécanicien en chef Minamisawa, du "Kasumi."

La capture du contre torpilleur russe.

"Notre autre flottille en quittant l'entrée de la rade a aperçu deux torpilleurs russes venant de la mer, et a immédiatement engagé le combat avec eux, combat qui a duré une heure. Après avoir éprouvé beaucoup de dommages, l'un d'eux réussit à s'échapper, mais notre torpilleur le "Sasami", a capturé l'autre bateau qui était le "Steguschih". Toutefois les batteries de la côte lançant un feu nourri sur notre flottille, le câble de remorque se rompit bientôt et le "Sasami" jugea nécessaire de prendre à bord l'équipage du navire russe et d'abandonner le "Steguschih" qui a sombré à huit heures.

Le "Novik" et le "Bayan"

"Les croiseurs de l'ennemi le "Novik" et le "Bayan" sortirent du goulet et se dirigèrent sur nous mais apercevant notre escadre de croiseurs qui s'approchait, ils retournèrent dans le port.

Avaries et pertes.

"Notre flottille a éprouvé des avaries, mais elles sont légères. Le "Sasami" et l'"Akatsuki" ont eu deux marins tués; le sous-lieutenant Shima, de l'"Akatsuki" et trois marins ont été blessés.

Le bombardement de Port-Arthur.

"Notre division de cuirassés et l'escadre des croiseurs sont arrivées au large de Port-Arthur à huit heures. Les croiseurs se sont dirigés immédiatement vers l'entrée du port pour protéger la flottille des torpilleurs. L'escadre principale s'est approchée de Liao-Thié-Shan et commença la canonnade contre le port intérieur à 10 heures, pour arrêter à 1.40 heure. D'après les observations faites par l'un de nos croiseurs qui se trouvaient en face de l'entrée, le bombardement a été remarquablement efficace. Pendant le bombardement, les batteries de la côte ont riposté, mais aucun de nos navires n'a éprouvé de dommages. Une autre escadre de croiseurs s'est approchée à Talien-Wan et a bombardé la forteresse de l'ennemi sur le Samshanto, endommageant les édifices qui s'y trouvent.

"Les croiseurs "Takasago" et

"Shiaya" ont fait une reconnaissance sur la côte ouest de Port-Arthur, mais n'ont pas rencontré l'ennemi. Le contre-torpilleur russe, avarié durant la troisième attaque sur Port-Arthur, est le "Wnushiterinuy" qui a coulé complètement; on n'aperçoit plus que son mât au-dessous des eaux.

"Notre escadre a cessé le feu à deux heures et est retournée au rendez-vous."

Les pertes japonaises d'après les russes.

Le ministre de la marine russe, affirme le même correspondant, prétend que les pertes du Japon, depuis l'ouverture des hostilités, ont été de quatre croiseurs et de cinq contre-torpilleurs et que les machines d'un cuirassé de 12,000 tonnes ont éprouvé de sérieuses avaries.

Le correspondant termine sa dépêche en disant que la concentration des troupes russes à Moukden et à Kharbine est considérée comme faisant disparaître le danger d'un débarquement des Japonais au nord de la Corée.

Une délégation composée de Son Honneur le juge Landry, de MM. les députés Johnson, Goggin, Poirier, Léger, et de MM. les inspecteurs Doucet et Hébert, s'est rendue auprès du Conseil de l'Instruction Publique, mardi, à Frédéricton, pour lui présenter les résolutions passées à l'Assemblée de Moncton au mois dernier, et lui représenter que l'Instruction des enfants de langue française serait grandement facilitée par l'adoption de livres de classe exclusivement français pour leurs premières années d'école.

L'hon. premier-ministre Tweedie a répondu que le gouvernement étudierait la question avec soin et adopterait probablement le système suivi à la Nouvelle-Ecosse.

Encore bien

Les nombreux amis de John Blount apprendront avec plaisir qu'il est complètement révenu de son attaque de rhumatisme. Le Baume Chambrlain contre la Douleur l'a guéri après que les meilleurs docteurs de la ville (Moncton, Ind.) l'eussent abandonné. Le soulagement prompt que ce liniment procure contre la douleur vaut bien plus que son pesant d'or. En vente chez W. B. Descon.

Manille, 19 mars.—Un engagement sérieux vient d'avoir lieu à Catabalo, capitale de la province de Mindanao.

Le général Wood, à la tête de 450 hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, a pris le fort où était retranché le fameux Datto Ali, l'adversaire de la loi anti-esclavagiste. Les Moros ont perdu une centaine d'hommes. Les Américains n'ont souffert aucune perte. Beaucoup d'armes et de munitions sont tombées entre les mains des Américains.

Décès d'une religieuse acadienne

Le couvent de Saint Vincent, de l'ordre des Sœurs de la Charité, à Saint-Jean, vient de perdre une de ses religieuses, dans la personne de la Révérende Sœur Marie-Aimée (née Joséphine Cormier) décédée mardi de la semaine dernière, après quelques jours d'indisposition seulement. Fille de M. et Mme Ferd. J. Cormier, de Bouctouche, elle s'était consacrée à la vie religieuse à sa sortie du couvent il y a cinq ans. Ayant contracté un gros rhume, elle fut bientôt prise d'une pneumonie qui devait l'emporter en quelques heures. Son service funèbre fut chanté jeudi matin par M. l'abbé Henri Cormier, et ses restes mortels furent inhumés dans le nouveau cimetière catholique de St Jean.

NAISSANCE

A Rogersville, le 7 mars, l'épouse de M. Alex. Després, une fille, baptisée sous le nom de Marie-Anne-Emérantine. Parrain et marraine, M. Edouard Melanson et Mlle Marie-Anne Després, sœur de l'enfant.

A St-Norbert, le 16 courant, l'épouse de M. Frédéric Galland, ouvrier contracteur, deux jumeaux, un garçon et une fille. Les jumeaux ont été baptisés sous les noms de Joseph Antoine et Marie-Henriette. La mère et les enfants se portent à merveille.

1879

Nous célé

VENTE

Immense

Voyez nos
économies en p

Le Gros Mag

NOUVELL

Pour Guérir la
Prenez les Pastilles
Quinine. Tous les dro
si elles ne guérissent
sur chaque boîte, 25

M. Max. F. L.

nous honorait d'u

M. Eustache M.

honorait le Monit

M. Doché C. C.

allé se fixer à Ru

M. le magistrat

de Scoudouc, nou

maridi.

M. Louis R. L.

nous honorait d'u

niers.

C'EST L

La cause du succès

connue de tous ceux

promptement et radica

ret.

M. Joseph Gog

était en ville mar

établissement d'u

Vendredi, MM.

Jude P. Breaux,

naud's Mill, Kent

noiraient le Monit

M. Ferd. P. Le

en ville lundi et

site.

M. Onésime P.

Village, honoraie

ces jours passés.

M. Pierre I. M.

nous favorisait d'

LES PAQUES.—

Ouellet invitait ce

qui n'avaient pas

cal à s'approcher

commencement de la

M. le vicaire, M.

tre-Dame, et M.

rachois, ont

nombre de confes

jeurs.

M. Casimire C.

nous honorait d'u

apprenant avec p

C. Gallant, son fi

Moncton, a été o

d'abandonner le c

niir sous le toit pa

—Le bateau

parti de St-Pier

février pour Ha

pris dans les g

trois semaines, es

re le 16 mars, sat

versée.

On télégraphi

jet:

St-Pierre Miqu

"Pro Patria" est

ce matin, et ne pa

de grandes avarie

Il a frappé une

heures après son

huit février; a é

quatre heures plu

te position jusqu

On a dû se serv

combustible.

Les passagers

bonne santé et

provision de vivre

MORT à l'ASIE

Bouctouche qui

siècle à St-Jean,

mort dans son l

Une enquête a eu

rendu que le défe

morrhagie cérébra

cerne

Je faire le voyage
pour ma santé, je
mois d'avril.
doivent de venir
à l'avertissement.
avocat pour col-

Shediac.

une reconnais-
sance de Port-
pas rencontré
re-torpilleur us-
a troisième atta-
Arthur, est le
qui a coulé com-
perçoit plus que
des eaux.
a cessé le feu à
est retournée au

naïses d'après les
es.

a marine russe,
correspondant,
tes du Japon, de
s hostilités, ont
eurs et de cinq
et que les machi-
le 12,000 tonnes
rieuses avaries.
termine sa dépen-
la concentration
à Moukden et
onsidéré comme
le danger d'un
s japonais au

de Son Honneur le
député Johnson, Go-
Martin, et de M. les
s'est rendue auprès
du Public, mardi, à
senter les résolutions
Moncton au mois der-
l'instruction des en-
rait grandement faci-
de classe exclusive
emière année d'école.
Tweedie a répondu
rait la question au
ment le système suivi

bien

John Blount appren-
condément revien-
me. Le Baume Cham-
a guéri après que les
le (Moncton, Ind.) l'eu-
gement prompt que ce
douloureux vait bien plus
gent chez W. B. Des-

Un engagement

lieu à Catobalo,
de Mindanad.
à la tête de 450
fanterie et artillerie
était retranché le
adversaire de la loi
Morois ont perdu
s. Les Américains
perte. Beaucoup
tions sont tombés
méricains.

religieuse

Saint Vincent, de
a Charité, à Saint-
e de ses reli-
gion de la Révéren-
ce (née Josephine
ardi de la semaine
jours d'indispo-
le de M. et Mme
Bouctouche, elle
vie religieuse à sa
a cinq ans. Ayant
ne, elle fut bientôt
e qui devait l'em-
ures. Son service
udi matin par M.
et ses restes mor-
dans le nouveau
e St Jean.

ANCE

mars, l'épouse de
ne fille, baptisée
Anne-Émerantine,
M. Edouard
ie-Anne Després,

courant, l'épouse
ant, ouvrier con-
x ont été baptis-
h Antoine et Ma-
re et les enfants

1879 Un Quart de Siècle 1904
dans les affaires.

Nous célébrons le 25^e anniversaire de notre entrée dans les
affaires par la plus grande

VENTE MASSACRE DE CHAUSSURES

Qui se soit jamais vue dans le pays.

Immenses Réductions sur toutes les
espèces de Chaussures.

Voyez nos prix avant d'acheter. Vous pouvez faire de grandes
économies en profitant de cette grande vente.

L. HIGGINS & CIE.,

Le Gros Magasin de CHAUSSURES du Coin, MONCTON, N. B.

NOUVELLES LOCALES

Pour Guérir le Rhume en un jour
Prenez les Pastilles Laxatives au Bromure de
Quinine. Tous les droguistes remboursent l'argent
si elles ne guérissent pas. Signature E. W. Grove
sur chaque boîte. 25cts.—1er février

M. Max F. LeBlanc, du Cap Pelé,
nous honorait d'une visite avant-hier.

M. Eustache Melanson, du Cap Pelé,
honorait le Moniteur d'une visite mardi.

M. Docité C. Gallant, de Cocagne, est
allé se fixer à Rumford Falls, Me.

M. le magistrat Patrice H. Melanson,
de Scoudouc, nous honorait d'une visite
mardi.

M. Louis R. LeBlanc, de St Antoine,
nous honorait d'une visite ces jours der-
niers.

C'EST LA LE SECRET

La cause du succès du BAUME RHUMAL est
connue de tous ceux qui en font usage; il guérit
promptement et radicalement. C'est là tout le se-
cret.

M. Joseph Goguen, de Saint Antoine,
était en ville mardi et favorisait notre
établissement d'une visite.

Vendredi, MM. Théotime D. Léger et
Jude P. Breaux, maître de Poste, de Re-
naud's Mill, Kent, étaient en ville et ho-
noraient le Moniteur d'une visite.

M. Ferd. P. Léger, de Scoudouc, était
en ville lundi et nous honorait d'une vi-
site.

M. Onésime P. Belliveau, de Cormier
Village, honorait le Moniteur d'une visite
ces jours passés.

M. Pierre I. Melanson, de Scoudouc,
nous favorisait d'une visite jeudi dernier.

LES PAQUES.—Dimanche, M. le curé
Ouellet invitait ceux de ses paroissiens
qui n'avaient pas rempli leur devoir pas-
cal à s'approcher des sacrements au com-
mencement de la semaine. M. le curé,
M. le vicaire, M. le curé Dufour, de No-
tre-Dame, et M. le curé Massé, du Ba-
rachois, ont entendu un grand
nombre de confessions ces trois derniers
jours.

M. Casimire Gallant, du Barachois,
nous honorait d'une visite mardi. Nous
apprenons avec peine que M. Edmond
C. Gallant, son fils, marchand épicerie à
Moncton, a été obligé par la maladie
d'abandonner le commerce et de re-
venir sous le toit paternel.

Le bateau Pro Patria, qui était
parti de St Pierre Miquelon à la fin de
février pour Halifax, et qui est resté
pris dans les glaces pendant près de
trois semaines, est enfin rentré à St Pier-
re le 16 mars, sans pouvoir faire la tra-
versée.

On télégraphie de St Pierre à ce su-
jet:

St-Pierre Miquelon, 19 mars.—Le
"Pro Patria" est arrivé ici, à neuf heures
ce matin, et ne paraît pas avoir éprouvé
de grandes avaries.

Il a frappé une banquise épaisse, deux
heures après son départ d'ici, le vingti-
huit février; a été complètement arrêté
quatre heures plus et est resté dans cet-
te position jusqu'à une heure ce matin.

On a dû se servir des boiseries comme
combustible.

Les passagers et l'équipage sont en
bonne santé et n'ont pas souffert; la
provision de vivre était suffisante.

MORT À L'ASILE.—John Coughlan de
Bouctouche qui avait été envoyé à l'a-
sile à St Jean, vendredi, a été trouvé
mort dans son lit, le lendemain matin.

Une enquête a eu lieu et le verdict a été
rendu que le défunt était mort d'une hé-
morragie cérébrale.

UNE BELLE BRIQUE DE LARD.—M.
Amand B. Goguen, de la rivière de Co-
cagne, a abattu dernièrement un porc
de vingt mois qui pesait 640 livres.

MEURTRE.—Un meurtre a été commis
à Bath, comté de Carleton, la semaine
dernière. Un nommé George Gee a tué
apparemment par jalousie, Millie Gee,
sa cousine, d'un coup de fusil. Il subit
en ce moment son examen préliminaire,
et ne semble pas regretter son crime.

Mille remerciements à Saint Antoine
de Padoue pour une guérison obtenue
sur promesse de faire publier dans le
Moniteur Acadien.—Cap Pelé. L. A. B.

ST-NORBERT, KENT.—M. Patrice Ri-
chard, qui a été retenu chez lui pendant
l'hiver par la maladie, est mainte-
nant en pleine voie de convalescence.

M. Jean Babineau a fait l'acquisition
d'une très belle propriété. Située au
centre de notre belle et florissante pa-
roisse et appartenant à M. Docteur
Maillet, un des plus anciens colons de
St-Norbert. M. Maillet doit prochainement
déménager à St-Marie sur une
des meilleures fermes de St-Marie, qui
appartenait autrefois à James McNair.

M. Charles P. Maillet, aussi de St-
Norbert, est retenu à sa maison depuis
au-delà d'une semaine par un accident
qui lui est arrivé en travaillant aux mi-
nes de charbon de Beersville, Kent.
Aux dernières nouvelles, M. Maillet
prenait du mieux.

Enregistrons ici un fait qui prouve
la fécondité de notre race et donne la clef
du rapide accroissement de la popula-
tion française comparativement aux au-
tres nationalités. Madame Frédéric Gal-
lant, de cette localité, vient de faire ca-
deau à son fier époux d'une jolie paire
de bébés qui ont grande envie de vivre
et de grandir pour le bonheur de leurs
bons parents. Bravo! St-Norbert.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Deux fortes
secousses de tremblement de terre
se sont fait sentir en cette province et
dans quelques parties de la Nouvelle-
Ecosse, vers 2 1/2 heures lundi matin.
Plusieurs personnes s'en sont aperçues à
Shediac, à Moncton, St Jean, et surtout
Fredericton, les secousses ont causé quel-
que panique et fait danser la vaisselle
dans plusieurs maisons.

MORT DE M. ALFRED J. VENNOR.—
Dimanche, s'éteignait, à Campbellton,
M. Alfred J. Vennor, ancien commer-
çant de bois, et père de Mme Dr. L. N.
Bourque, de Moncton, de Mme Veuve
Wm. Wheten, de Campbellton, et de
Mme West, de St Paul, Minn. Natif de
Quebec, M. Vennor était le type du
bon citoyen, hospitalier, aimable; il était
agé de 65 ans. Les funérailles ont eu
lieu hier, et la dépouille mortelle sera
déposée dans la voûte de la famille à
Quebec.

UNE CATASTROPHE.—Paris 17 mars.
—La foudre est tombée sur une poud-
rière à Diego Suarez (Madagascar), le
19 février, et a déterminé une explosion.

Vingt personnes du voisinage ont été
tuées.

La poudrière renfermait 5,000 obus et
pour un million de francs de matériel
et de munitions de guerre.

Sept autres personnes ont été tuées
par des pierres provenant de la poudrière
dans un village situé à environ deux
kilomètres de là.

TORNADO.—Dimanche, la petite ville
de Higginsville, au Missouri, était ra-
vagée par un ouragan accompagné de
grêle qui a partiellement détruit une
cinquantaine de bâtisses, blessé un hom-

me mortellement, et plusieurs autres as-
sez grièvement. Les rues étaient rem-
plies de débris. Il y avait un pied de
grêle sur le sol cinq minutes après le
commencement de l'orage et une partie
des grêlons de la grosseur d'un
œuf de poule.

J'ai guéri un cheval de la gale avec le LINI-
MENT DE MINARD.
Dathousie.

J'ai guéri un cheval laceré d'un coup de fourche
avec le LINIMENT DE MINARD.
St-Pierre, C. B.

J'ai guéri un cheval d'une mauvaise enlure
avec le LINIMENT DE MINARD.
Bathurst, N. B.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Victoria,
C. A., 16 mars.—La plus violente se-
cousse de tremblement de terre qu'on
ait ressentie ici depuis vingt ans, a ébran-
lé la ville à huit heures dix huit minu-
tes ce soir.

Des horloges ont été arrêtées et des
malades alités ont été si effrayés que plu-
sieurs frappés de terreur ont sauté à bas
de leurs lits.

La secousse a été ressentie dans toutes
les parties de la ville et du district.
Le sismographe du bateau météorologi-
que ne peut être examiné avant samedi,
mais le curateur dit qu'il s'attend bien
à ce qu'il montre que le choc a été d'une
violence inaccoutumée.

Lisez tout

Ca gâterait l'histoire de la dire dans le titre.
Pour nous servir d'une ancienne phrase, c'est
une histoire vraie. Cela s'est passé dans une
petite ville de la Virginie en l'année 1902, c'est donc
encore tout récent. Jusqu'à dernièrement, Mme
John E. Harman, de la Station Melfa, Va., ne sa-
vait rien des propriétés curatives du Remède
Chamberlain contre la toux. "En janvier der-
nier, dit-elle, mon bébé prit un terrible rhume, et
je crus qu'il allait contracter une pneumonie, mais
une voisine me dit que ce remède avait guéri son
petit garçon, et je commençai à en donner à mon
bébé, et elle fut bientôt guérie. Je remercie cor-
dialement le fabricant du Remède Chamberlain
contre la toux d'avoir mis un remède aussi sûr à
ma portée. Je ne saurais en parler trop favora-
blement ni trop le recommander. J'espère que
tous ceux qui liront ceci en feront l'essai et se
convaincront comme je l'ai fait." En vente chez
W. B. Deacon.

UN VRAI TRIOMPHE

Le triomphe de la science médicale: le BAU-
ME RHUMAL, guérit toux, rhumes, grippe,
bronchites, sans nécessiter de régime spécial.
25cts partout.

DÉCÈS

A Sackville, le 10 courant, après une longue et
douloureuse maladie souffrant avec une entière rési-
gnation à la volonté de Dieu, s'éteignait paisible-
ment dans le Seigneur, Madame Denis Arsenault,
à l'âge de 88 ans. Elle était native du Petit Cap
et a été inhumée, dimanche, le 13 à l'église Ste-
Thérèse du Cap-Pelé.

Elle laisse pour pleurer sur sa tombe un époux
inconsolable et deux frères.—R. I. P.

Town Notice

Notice is hereby given that the lists of electors
qualified to vote for the Mayor and Aldermen for the
Town of Shediac for A. D. 1904, have been made
out, and that the said lists are subject to
revision up to and including Friday, the 15th day
of April next.

The Voters' lists for the different wards are
posted as follows:

Ward No. 1.—At the office of the Town Clerk.

Ward No. 2.—At the store of Dostie J. Doiron.

Ward No. 3.—At the office of Ferd. Robidoux.

Ward No. 4.—At the office of Thibodeau's factory.

Dated at Shediac the 22nd day of March A. D.
1904.

W. A. RUSSELL,
Town Clerk.

Notice of Legislation

Notice is hereby given that application will be
made to the Legislature of New Brunswick at the
next session thereof for the incorporation of a
company to be known as "The Shediac Electric
Light and Power Co." with all the powers for
supplying the Town of Shediac, in the County of
Westmorland, and that part of the Parish of Shediac
known as Point-du-Chêne, and places adja-
cent thereto, with electric light, heat and power,
and for carrying on and managing all necessary
works in connection with generating, selling,
leasing and using electricity for lighting, heating,
communicating and other and all such purposes.

Dated this 27th day of February A. D. 1904.

JAMES MCQUEEN,
For Applicants.

Pompes Funèbres.

James Mugridge, Shediac, N. B.

ENTREPRENEUR DE POMPES
FUNÈBRES.

A l'honneur d'annoncer qu'il met à la disposition
du public, un joli cercueil, orné par deux che-
vreaux, ainsi qu'une grande variété de bières, cer-
veils, etc., de toute dimension et de tout modèle.

Un Joli Cercueil imitation de bois de
rose, bien verni, pour \$12.

Aussi toutes espèces de montures, garnitures et
doublures de ce qu'il y a de plus bon. On peut
se reposer avec le confort et le calme en tout
temps. PRIX MODÉRÉS. 2500002 ac

Le Liniment de Minard gué-
rit la diphtérie.

Minard's Liniment guérit les
râles, etc.

Minard's Liniment guérit
rhumes, etc.

ETONNANTE
VENTE - A - BON - MARCHÉ

Chez McSweeney.

Encore une fois le Plus Grand Magasin de Bons
Marchés de Moncton est au premier rang avec des
attractions qui surpassent tout ce qui a déjà été
fait pour donner des chances aux acheteurs.

\$6,000 Pour \$6.00 de Marchandises de
la maison McCall, Shellyn, mar-
chands en gros, sont dans notre magasin, prêtes à
être vendues à bas prix.

Le 15 janvier dernier, ce gros stock fut endom-
magé par le feu, la fumée et l'eau à Québec, puis
envoyé à Montréal pour être mis à l'encan.

Notre acheteur s'y rendit un des premiers et
réussit à obtenir des bons marchés étonnants dans
toutes les lignes de Marchandises Sèches.

Maintenant nous pouvons recevoir le plus grand
nombre de chercheurs de bons marchés qui soient
jamais venus ici auparavant, et il sera avantageux
pour chacun d'être ici dès le commencement de
cette Grande Vente à Sacrifice de Marchandises
Sèches de toutes sortes.

Etoffe à Robes, Indiennes, Fla-
nellettes, Cotons Fins et Jaunes,
Tweeds, Serges, Couvertes de
Laine et en Flanellette, Corsets,
Bas, Gingham, Etc.

CETTE VENTE COMMENCE RIEN ENVOYE POUR EXAMEN
MARDI MATIN, 9 FÉVRIER, A RIEN A CREDIT
10 HEURES. TOUT ARGENT COMPTANT

Cie. Peter McSweeney, Ltee., Moncton.



Les Célèbres
Machines à Coudre

RAYMOND

Sont les meilleures, les
plus commodés, les plus
durables.

La vignette ci-contre représente la
Machine à Coudre à tête tombante, dont
la tête a disparu dans la boîte en-dessous.
Pour la remettre en place, on lève le cou-
vert, la tête, qui est aussi à l'intérieur,
cette machine devient un meuble élégant. Il n'y a rien de plus fin.

Elles sont sans égales dans le pays et les prix sont à la portée de
toutes les bourses.

VOUS EN TROUVEREZ DE TOUS MODÈLES CHEZ

STEWART D. WHITE, - - AGENT,
SHEDIAC, N. B.

N'achetez pas avant de venir nous voir. Vous y gagnerez.

"Semez-les, et vous en
aurez le succès."

Envoyez-nous votre nom et votre adresse, et aussi les
adresses de ceux de vos amis qui font usage de graines et
nous nous ferons un plaisir de vous envoyer, absolument
gratuit, notre
CATALOGUE ILLUSTRÉ DE GRAINES—1904

GRAINES choisies d'EWING
des champs et fleurs

Leur qualité est sans rivale, elles donnent tou-
jours satisfaction—et leur prix est tout à fait
à votre avantage.

Agents pour les Incubateurs et Eleveuses
"Cyphers"—Prix sur demande.

WM. EWING & CIE.
MARCHANDS DE GRAINES
142 et 146 rue McGill
MONTREAL

ON DEMANDE

Un homme pour représenter "LES PLUS GRAN-
DES PÉPINIÈRES DU CANADA" dans la ville de
SHEDIAC

et les campagnes voisines, et pour solliciter des
commandes pour

Nos Spécialités Végétales

d'Arbres Fruitiers, Petits Fruits, Arbres
d'Ornement, Arbustes, Roses, Vignes,
Patates de Semence, etc.

Nos articles portent leur vrai nom et sont exempts
de la gale de San José. Position perma-
nente pour un bon homme, soit à salaire, soit
à commission.

Stone & Wellington.

Pépinières Fonthill, plus de 800 arpents,
TORONTO, Ontario

25 janv 1904—300

P. D. LeBLANC,
ORFÈVRE ET BIJOUTIER,

Répare Montres, Horloges, Bijouteries de toute
espèce. Tout ouvrage garanti, prix modérés.

N'oubliez pas la place, en face du magasin O.
M. Melanson & Cie, Shediac, N. B.

25 janv 1904—300

BOUCTOUCHE.

Marchandises

à Grand Rabais

A partir du 1^{er} février jusqu'au mois de mai,
nous vendrons à grande réduction pour argent
comptant le reste de nos marchandises d'hiver
tel que Chapelux, Gants, Collets de Pelletterie,
Jupes en Drap, Manteaux, Robes, Châles, Etoffe
à Robes, Flanellettes, Corsages, Robes de Nuit,
Bottines, Souliers, Pantoufles, Claques, ainsi
qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à
énumérer.

Chaque pratique qui achètera pour \$1.00, rece-
vra en présent un chapeau de paille. Et en ache-
tant pour le montant de \$5.00, vous recevrez
gratuit un chapeau garni. Nous voulons faire
place à nos marchandises du printemps qui com-
mencent à arriver.

Venez nous voir et nous nous ferons un plaisir
de vous montrer nos marchandises.

Le Parisien

Mme N. J. Boudreau,

Bouctouche, N. B.

25 janvier 1904, 300

ETRENNES!

UN CADEAU FORT ACCEPTABLE SERAIT UNE PAIRE DE

Savates chaudes, Pardessus, Guêtres, Jambes,
Bottines Slater, Bottines à patiner,
Botirres doublées en feutre, Raquettes,
Souliers de danse, Mocassins de chamois.

Nous avons tout cela de première qualité et au plus bas prix.
Un Calendrier gratis avec chaque vente chez

J. P. BREAU & CIE.,

En face du Marché. 209 Grand'rue, MONCTON

Pelleteries et Gilets de Dames

Nous exposons un assortiment immense de PELLETERIES très supérieures façonnées à la dernière mode et qui excellent en beauté celles que vous offrez nos rivaux.

Gilets de mouton gris pour dames,
Gilets d'électricité, de coon, d'astracan et une variété de Pelleteries de Sable,
1 set de Fourrure supérieure, 1 set de Marthe de pierre, et une grande variété de Pelleteries à bon marché.

Nous avons les Gilets de dames les plus nouveaux et les plus recherchés, fabriqués en Allemagne et d'un fini admirable.
CAPOTS DE POIL pour hommes en coon, walaby, wombat, mouton pélagre, ours australien, etc.

W. F. FERGUSON

Palmer Bloc, Grand'Rue, Moncton

Législature du Nouveau-Brunswick

Séance du 15 mars

L'hon. M. Sweeney présente un bill concernant la ville de Moncton et un bill concernant l'Association d'Exposition de Moncton. Ce dernier bill autorise la ville de Moncton à garantir les obligations de l'Association pour une somme de \$20,000.

M. Copp présente un bill constituant le village de Port Elgin pour les fins d'approvisionnement d'eau et la protection contre le feu.

L'hon. M. Pugsley dit qu'un télégramme du ministre des chemins de fer lui annonce que l'appel au conseil Privé sur la question de représentation sera entendu à Londres en juin ou juillet.

MM. Copp, Léger et Sweeney présentent plusieurs requêtes contre le bill autorisant la ville de Moncton à garantir les obligations de l'Association d'exposition.

M. Copp présente un bill concernant la ville de Sackville.

M. Hazen propose une résolution désapprouvant le retard apporté à faire l'élection à St-Jean pour remplir le siège devenu vacant par la résignation de M. McKeown.

M. Copp propose un amendement à l'effet d'excuser le gouvernement attendu que la chambre va passer une nouvelle loi de scrutin.

Cette question est débattue par MM. Hazen, Copp, Tweedale, Loggie, Hill, Pugsley, et l'amendement est adopté par 30 contre 10.

M. Hazen présente un bill pour modifier l'acte des élections de 1899.

M. Tweedale pense que ce bill est hors d'ordre parce qu'il implique une dépense de deniers publics, et que nul bill de cette nature ne peut être présenté par un membre qui ne fait pas partie du gouvernement.

Plusieurs avis de motion sont donnés par MM. Flemming, Smith, Grimmer et Hart.

La chambre se forme en comité sur le bill des chemins.

M. LaBilloy, au cours du débat, pense que la taxe des chemins devrait être de 10 cts par cent piastres, mais cela n'a pas encore été décidé. Le comité rapporte progrès.

Séance du 16 mars

M. Copp présente le rapport du comité des règles permanentes attirant l'attention des intéressés sur la nécessité de faire certifier la publication des avis de bills.

M. Burns présente un bill constituant la Compagnie Electrique et de pouvoir d'eau de Bathurst.

L'orateur dit que M. Tweedie retire ses objections au bill de M. Hazen pour modifier la loi des élections et dès lors le bill pourrait subir sa première lecture.

M. Tweedale présente un bill autorisant la municipalité de Victoria à émettre des débentures.

Après la présentation de plusieurs avis de motion, la chambre se forme de nouveau en comité sur le bill des chemins.

M. LaBilloy dit que chaque voyer sera obligé de faire rapport sur les besoins de son district et le commissaire en chef décidera quel montant de l'octroi du gouvernement lui sera appliqué.

L'argent de paroisse restera dans la caisse municipale, qui le paiera à mesure que le voyer en aura besoin.

Rélativement à la clause 46 se rapportant aux chemins d'hiver plusieurs députés sont d'avis que les voyers devraient être chargés d'y voir.

M. LaBilloy pense que si le voyer est obligé d'entretenir les chemins d'hiver il ne lui restera pas grand argent pour faire les chemins d'été.

MM. Smith, Tweedale et Morrissey voudraient les chemins d'hiver entretenus par le voyer, et M. Tweedie se range presque à cet avis.

M. Hill et M. King diffèrent des préopinants à ce sujet.

M. Légère dit que le système actuel d'entretenir les chemins d'hiver est satisfaisant et ne doit pas être changé. Il n'y a pas de plainte, et le peuple est opposé à tout changement.

M. Sweeney voudrait qu'on laissât l'entretien des chemins d'hiver comme il est aujourd'hui.

Le bill étant lu clause par clause, M. Hazen dit qu'il a un amendement à proposer. Ce bill change tout le système. Il est opposé à ce que la dépense des deniers prélevés sur les contribuables soit mise sous le contrôle du commissaire des travaux publics, parce que avec un pareil système les chemins deviendraient un engin, une machine politique. C'est un mauvais principe de prélever une taxe directe sur les contribuables pour la passer au gouvernement sans aucun contrôle local ou municipal.

Les conseillers municipaux seraient mieux à même de contrôler ces dépenses, c'est pourquoi il propose en amendement que la clause 2 du bill soit amendée de façon à confier aux conseils municipaux le pouvoir de nommer les voyers.

M. Tweedie demande que la discussion soit ajournée. En attendant il affirme que le gouvernement prend une position tranchée sur le bill. Les conseils municipaux ne sont pas aussi fiables

que le commissaire des travaux publics. M. Pugsley présente un bill pour la protection de ceux qui travaillent dans les fabriques, et en explique les dispositions et la nature. Entr'autres choses, il sera défendu de travailler dans les fabriques à toute personne au dessous de 14 ans.

PROPOS AGRICOLES

Ottawa, 10 mars 1904.

L'ELEVAGE DES VOLAILLES SUR LA FERME

Tout indique qu'il y aura une grande consommation de volailles en Canada cette année. La demande pour les différentes sortes de volailles, accuse une augmentation considérable durant ces dernières années. M. F. C. Hare, chef de la Section de la Volaille pour la Puissance, ne croit pas que les cultivateurs puissent élever, pour les prochains cinq ans, plus de volailles d'un type d'utilité qui en pourraient être vendues avec profit sur le marché canadien. De plus les marchands à commission de la Grande-Bretagne, peuvent disposer avec avantage, pour au moins \$1,000,000 de volailles annuellement. L'année dernière l'exportation des volailles en Angleterre s'est trouvée sensiblement réduite à cause de la grande consommation faite en Canada. L'exportation du Canada en Angleterre n'a été que de \$160,513 ce qui indique une très faible proportion des \$5,154,092 de volailles importées par la mère patrie. La plus grande partie de volailles venant de la Russie, de la Belgique, de la France et des Etats-Unis. Chacun de ces pays en a exporté pour plus \$1,000,000. Nos cultivateurs en négligeant cette industrie, font preuve d'une négligence coupable lorsque la demande pour les volailles est bien au-dessous de la production. Toute information touchant cette branche d'industrie sera fournie gratis, et cette exploitation est très rémunérative.

Tous les cultivateurs y trouveront leur profit en améliorant leur troupeau avant la saison de la reproduction. Les vieilles poules doivent être tuées. Il est plus avantageux de prendre un type d'utilité pour la reproduction que d'employer des volailles non choisies. Il est préférable de choisir les œufs pour le couvage des meilleures 10 à 12 poules d'un poulailler de reproduction et placer parmi elles un coq plutôt que de faire ce choix parmi un grand nombre de poules pondueuses ordinaires. Règle générale, les œufs couvés sur la ferme sont les œufs des pondueuses médiocres. Un coq Plymouth Rock, d'un type d'utilité, devra être acheté et placé dans le poulailler de reproduction. On constatera une amélioration sensible en croisant des Plymouth Rock avec des poules ordinaires. Les œufs pour le couvage devraient être tenus dans un endroit frais, (40 à 60 degrés.) La couvée des poulets ne devrait pas se prolonger après la mi-juin. Les couvées du mois de mai sont préférables. Il est très facile pour tous les cultivateurs de rendre profitable l'élevage des poulets avec bien peu de travail.

On ne devrait pas permettre aux poules de placer leur couvée aux endroits qu'elles choisissent autour des bâtiments de la ferme. On doit les tenir dans un poulailler à cet effet. Les boîtes à nid sont faites sans fond et placées autour du poulailler. On jette deux ou trois pelletées de terre dans chaque boîte en laissant, cependant, un vide pour faire passer les œufs; la terre est recouverte d'un peu de paille. Une planchette se place vis à vis du nid afin de renfermer la poule à volonté. Ce nid aura les avantages d'un nid en plein air dans un poulailler clos. La poule couveuse doit être saupoudrée de soufre afin de tuer la vermine. Elles sont soignées avec du grain et du gravier, et abreuvées en mêmes temps. Les poules doivent être placées dans leur nid et renfermées après leur repas. Il est plus avantageux de faire couvrir plusieurs poules à la fois. Les œufs stériles peuvent être reconnus vers la neuvième journée et une ou plusieurs poules peuvent recommencer la couvée.

Il y a toujours une grande perte de volailles parmi celles élevées sur la ferme à cause que la mère reste en liberté. La poule se promène à travers l'herbe humide, les poulets la suivent prennent du froid et les plus faibles meurent. On évite cette perte en renfermant les poules dans un poulailler d'élevage. Il est plus avantageux d'avoir un spacieux poulailler d'élevage qui protège les volailles dans les mauvais temps. Une boîte d'emballage de 3 ou 4 pieds de chaque côté n'est pas trop grande. Le couvercle de la boîte peut servir comme fond. La boîte est renversée (le côté ou-

(Suite à la 5e Page)

BLOC COMEAU, - SHEDIAC

Mme D. J. Doiron, NOUVEAU MAGASIN Modiste,

Samedi, le 17 Octobre,

elle fera son ouverture de Modes et un étalage de

Chapeaux et Nouveautés

que rien n'a jusqu'ici égalé à Shédiac. Son assortiment comprend

Chapeaux garnis et Formes de Chapeaux,

Manteaux de Pelletterie et de Drap,

Etoiles à Robes—un choix varié,

Pelleteries, telles que Capelines, Tours de cou, etc.

S'étant procuré les services d'une modiste de renom, elle est en mesure de fournir des toilettes de première classe à ses pratiques—tandis que ses prix resteront toujours à la portée des bourses les plus humbles.

Ne manquez pas d'entrer, ne serait-ce que pour jeter un furtif coup d'œil sur les merveilleuses toilettes qu'elle offre aux conditions les plus faciles.

Mme D. J. Doiron, Shédiac

MOULIN A FARINE

A Rouleaux Perfectionnés

—ET—

Magasin Général

Comme à l'ordinaire, notre Grand Moulin à Farine à Rouleaux perfectionnés produit la plus belle et la plus fine farine qu'on puisse désirer, et les fermiers peuvent avoir la farine de leur propre blé et la rapporter le même jour. Nous avons un jeu de rouleaux et un jeu de meules pour moudre le sarrasin, et nos pratiques ont leur choix.

Notre Magasin Général

Est rempli de haut en bas de marchandises de toutes sortes achetées au comptant. Nous avons tout: Nouveautés, Epicerie, Feronneries, Faïence, Verrerie, Farine, Thé, Melasse, Draps de la meilleure qualité pour hardes d'hommes et de femmes, Hardes confectionnées, Coton blanc, Coton jaune, Indienne, Etoiles à Robes, en un mot nous avons tout ce qui peut se demander dans chaque ligne et de la meilleure qualité.

Meubles. Nous avons justement importé d'Ontario deux pleins chars de meubles, ce qu'il y a de mieux en fait de couchettes, commodes, sofas, tables, chaises, etc., et vous avez votre choix des meubles les plus élégants au plus bas prix possible.

Nous achetons tout et nous voulons tout vendre — et comme nous payons argent sous le pouce, cela nous permet de détailler nos marchandises à des prix qui défient toute compétition. N'oubliez pas que nous avons le magasin le mieux assorti dans le comté de Kent—complet et unique en tout point—tout est de la meilleure qualité, et nos prix sont bien au-dessous des prix ordinaires.

En venant faire vos achats ici, vous faites d'importantes économies—une piastre ici va aussi loin que \$1.20 ou \$1.25 ailleurs, et vous avez ce qu'il y a de mieux.

Nous avons des commis parlant le français et l'anglais, et vous êtes sûr de comprendre et d'être compris et de recevoir tous les égards possibles.

J. D. IRVING,

Boycouche, N. B.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

sur la Vie du Canada

Waterloo, - Ontario

Incorporée en 1869.

Revenu pour l'année 1902.....\$1,391,098.25

Actif.....6,459,780.08

Réservé.....5,925,443.97

Surplus.....739,259.14

Assurances en 1902.....4,527,828.00

Assurance totale au 31 déc. 1902.....34,497,420.00

Intérêts et rentes retirés en 1902.....275,598.05

Mortalité en 1902.....242,049.75

Les intérêts ont excédé la mortalité de \$33,457.28

E. M. Sipprell, Ed. Girouard,

Agent Général, ST-JEAN. Agent, MONCTON

Etabli en 1867

ATELIER DE

Marbre et Granit

DE WESTMORLAND.

T. F. SHERARD & SON,

Moncton, N. B.

Tout ouvrage de cimetière, tombe ou monument, exécuté avec goût et promptitude.

25 avr 98—1a

Aux trappeurs

Les soussignés achètent au plus haut prix et acceptant toute espèce de peaux de pelletterie: peaux d'ours, peaux de renards, peaux de loups, peaux de vison, peaux de loutre, peaux de martre, peaux de castor, etc., etc. Les chasseurs et les trappeurs trouveront leur avantage à nous voir ou à nous écrire avant de disposer de leurs peaux.

O. S. LÉGER & P. D. BOURQUE

Moncton, 10 déc. 1901—ac

Mme D. J. Doiron, NOUVEAU MAGASIN

D. J. DOIRON

Annonce respectueusement au public de Shédiac et des paroisses environnantes qu'il ouvre

Magasin de Hardes et de Merceries pour les Messieurs,

Où l'on trouvera les meilleurs

HABILLEMENTS: COMPLETS, CAPOTS, CHAPEAUX, CASQUES, CHEMISES, COLS, CRAVATES, GANTS, MITAINES,

CORPS ET CALEÇONS, BRETELLES, CHAUSSURES,

De tout genre, de toute qualité et de tout prix.

Je fais aussi spécialité d'habillements de petits garçons de tout âge.

Ayant acheté dans les meilleures conditions possibles, sur les premiers marchés d'Amérique, je suis en mesure de donner à ceux qui m'honoreront de leur patronage la plus grande valeur pour le moins d'argent possible.

Entrez me voir avant d'acheter ailleurs; je serai toujours heureux de vous faire voir mon assortiment de marchandises.

D. J. DOIRON, Bloc Comeau, - - - Shédiac

Magasin Nouveau

A

Abram's Village

C'est avec plaisir que j'annonce au public que mon Nouveau Magasin est ouvert et la manière la plus complète de

Groceries,

Ferronneries,

Chaussures,

Nouveautés,

Chapeaux,

Casques,

Et tout ce qu'on peut demander dans un

MAGASIN GENERAL

de première classe. Rendez-moi une visite et je vous convaincrerai que mes prix sont

très avantageux, et que vous ferez des économies en m'honorant de votre patronage et de votre clientèle.

Sylvain E. Gallant.

Abrams Village, 22 décembre 1898

Voitures d'Ete

Voitures d'Eté!

Comme les années dernières, le soussigné a un assortiment inhabituel de

Voitures d'Eté

de premier choix

Elles sont belles, elles sont

bonnes, elles roulent bien,

elles vous assurent confortablement, et il y en a pour tous les goûts.

Vous qui avez besoin d'une voiture fine, n'avez pas à acheter sans venir me voir. Mes prix sont

alléchants—mes conditions sont faciles. Ne l'oubliez pas—vous vous en repentirez—entrez chez

Stewart D. White,

Shédiac, N. B.

College du Sacre-Cœur,

Caraque, N. B.

Ce collège, ouvert en janvier 1899, est sous la

direction des RR. PP. Eudistes.

L'enseignement comprend deux sections:

Le cours commercial et le cours classique

Le premier s'enseigne également en français et

anglais; cependant les matières purement

commerciales ne s'enseignent qu'en anglais. Le

cours classique qui se fait en français, a l'exception

des sciences enseignées en anglais, a aussi l'avantage

d'un cours de littérature anglaise.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au

R. P. Supérieur du Collège.

Liniment de Minard est en

vente partout.

JOUR

ADRES

Dr J.

Bureau bati-

maire Lawton.

Résidence à

grand'rue.

Dr L.

Bureau dans

Résidence—

maison O. M.

trouvera la nuit

Dr L. E.

Bureau à

St-Joseph.

Dr F.

Grand du Co

ST-LOUIS

Consultation

Dr R.

Grand du Co

MEDIC

KINGSTON

Consultation

W. J.

AVOCAT

On collecte

encore toute

J. H.

AVOCAT

Bureau: De

St-J

S'occupe de

affaires de loi

McInerney

AVOCATS

RICH

Argent

G. V. McInerney

McQu

VOCATS

Summe

McQu

Hect

PROCUR

Bureau dans

du Canada.

Mc

22 janvier 1904